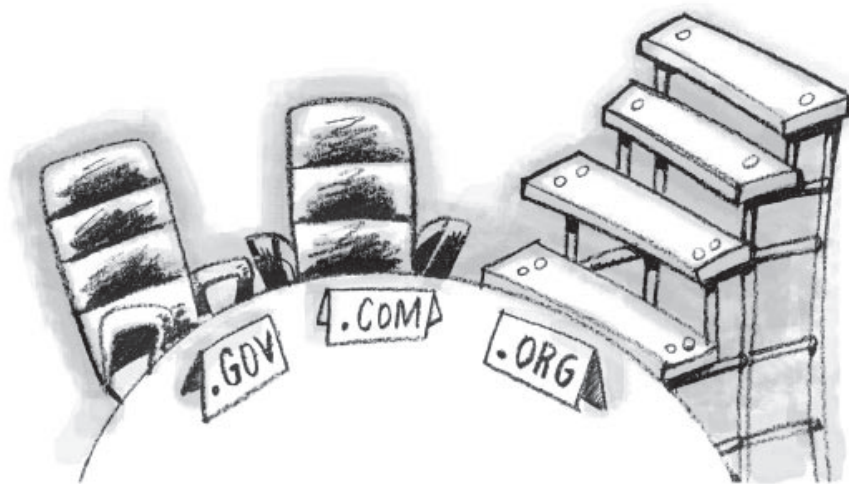


ENCOURAGER LA PARTICIPATION DE LA SOCIÉTÉ CIVILE DANS LES POLITIQUES DES TIC

Le Sommet Mondial sur la Société de l'Information



L' ASSOCIATION POUR DES COMMUNICATIONS PROGRESSIVES (APC)
ET LA CAMPAGNE POUR LES DROITS À LA COMMUNICATION
DANS LA SOCIÉTÉ DE L'INFORMATION (CRIS)

Encourager la participation de la société civile dans les politiques des TIC:

Le Sommet Mondial sur la Société de l'Information



APC

L'Association pour les Communications Progressives (APC) est un réseau international de sociétés civiles dont la mission consiste à soutenir et donner plein pouvoir aux organisations, mouvements sociaux et individus à travers l'utilisation des technologies de communication et d'information afin de mettre sur pied des communautés stratégiques et des initiatives visant à proposer des contributions significatives au développement humain équitable, à la justice sociale, à la participation aux processus politiques et à la préservation de l'environnement. L'APC est un membre fondateur de CRIS.

www.apc.org

Campagne CRIS

La campagne sur les droits à la communication dans la société de l'information (Communication Rights in the Information Society- CRIS) est une campagne internationale qui veut s'assurer que les droits à la communication se retrouvent au cœur de la société de l'information et du prochain SMSI. La campagne est commanditée et soutenue par la Plateforme pour les droits à la communication, un réseau de groupes non-gouvernementaux impliqués dans le domaine des médias et de la communication dans le monde entier.

www.crisinfo.org

Illustration: Matias Bervejillo

Maquette et mise en forme: MONOCROMO

Impression: STE Publishers, Johannesburg, Afrique du Sud

Adresse: PO BOX 29755 Melville 2109 Johannesburg, Afrique du Sud

ISBN: 1-919855-22-X

Site web: www.apc.org

E-mail: info@apc.org

Publié en septembre 2003

Tous droits réservés. Toute représentation intégrale ou partielle faite par quelque procédé que ce soit, sans le consentement des éditeurs, est interdite. Pourtant, les organisations sont encouragées à copier et distribuer des chapitres de ce livre, si ce n'est pas pour obtenir des bénéfices financiers. Les éditeurs remercieraient d'être informés si cela se produit.

Remerciements

Nous tenons à remercier l'Evangelischer Entwicklungsdienst (EED) pour le financement de cette publication ainsi que la Fondation Ford pour son soutien au Programme sur les Politiques de Communication et d'Information de l'APC. Merci également à HIVOS, au Centre de Recherches pour le Développement International (CRDI), à l'Open Society Institute Southern Africa (OSISA), l'Organisation du Commonwealth pour les Télécommunications (OTC), la Commission Économique pour l'Afrique (CEA), à l'Open Society Institute for West Africa (OSIWA), Article 19, ainsi qu'à l'Institut International pour les Communications et le Développement (IICD) pour son soutien autour de nos programmes de travail sur les TIC au niveau régional.

Les collaborateurs de cette publication ont été recrutés parmi les membres de l'APC et de CRIS. Sa production résulte d'un travail collectif rendu possible par l'accès aux TIC.

Nous voulons remercier nos membres et tous les collaborateurs pour leur travail rigoureux et leur implication dans ce processus de consultation. Parmi eux, Al Alegre, Karen Banks, Valeria Betancourt, Chun Eung Hwi, John Dada, Anriette Esterhuysen, Heather Ford, Myriam Horngren, Angela Kuga Thas, Olinca Marino, Tracey Naughton, Emmanuel Njenga Njuguna, Oh Byoung Il, Sean O Siochru, Patch A, Pradip Thomas et Claire Sibthorpe.

L'édition a été réalisée par Claire Sibthorpe, Karen Higgs, Anriette Esterhuysen et Karen Banks. Édition en français par Myriam Horngren, CRIS.

Nous voulons également remercier toutes les personnes avec qui nous avons travaillé au cours de ce processus, particulièrement lors des caucus régionaux d'Afrique, d'Asie Pacifique et d'Amérique latine et des Caraïbes en vue du SMSI, ainsi que le groupe de la Société Civile pour le contenu et les thèmes, et l'ONG Gender Strategies Working Group pour leur dévouement et leur inspiration.

Table des matières

Abréviations et acronymes utilisés dans ce livre / 4

Partie 1. Introduction

À propos du livre / 7

Introduction au SMSI / 8

Gouvernements / 8

Le secteur privé / 8

Société civile / 8

Partie 2. Perspectives de l'APC sur le Sommet Mondial de la Société de l'Information

Introduction / 12

Renforcer les capacités des OSC et des femmes / 12

Perspective de l'APC / 13

Perspective du Programme de Soutien pour le Réseautage des Femmes / 19

Perspective Africaine / 23

Perspective de l'Amérique Latine et des Caraïbes / 28

Perspective asiatique / 31

Partie 3. La Campagne CRIS et les thèmes clés

Introduction / 37

La charte de CRIS / 38

Le concept de «Société de l'information» est-il utile à la société civile? / 39

Pourquoi le droit de la propriété intellectuelle est-il important pour la société civile ? / 41

Pourquoi nous interroger sur la propriété des médias? / 44

Contester l'offre d'affectation du spectre radioélectrique / 45

Accès universel aux Télécommunications / 48

Partie 4. Conclusion et aller de l'avant

À quoi s'attendre après le premier Sommet Mondial? / 53

Quelles actions peuvent être entreprises? / 53

Appendice. Liste de ressources utiles / 54

Abréviations et acronymes utilisés dans ce livre

APC	Association pour des communications progressives
CEDAW	Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes
CIPP	Programme de Politiques d'Information et de Communications (APC)
CRIS	Campagne pour les Droits à la Communication dans la Société d'Information
DPI	Droits de la Propriété Intellectuelle
DUDH	Déclaration Universelle des Droits de l'Homme
GATT	Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce
MDG	Objectifs du Millénaire pour le développement
MISA	Institut des Médias d'Afrique du Sud
OCM	Organisation du Commerce Mondial
OMPI	Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle
ONG	Organisation Non Gouvernementale
OSC	Organisation(s) de la Société Civile
SACOD	Communications sudafricaines pour le développement
SMSI	Sommet Mondial sur la Société de l'Information
TIC	Technologies de l'information et des communications
ADPIC	Aspects des Droits de la Propriété Intellectuelle qui touchent au Commerce
UIT	Union Internationale des Télécommunications
WNSP	Programme de Soutien pour le Réseautage des Femmes (APC)

1

Introduction

À propos du livre

Ce livre a été compilé par l'APC et la campagne CRIS. Il est le résultat d'efforts communs et permanents pour nous assurer que les droits à la communication et les droits de l'Internet soient maintenus et protégés en tant que droits fondamentaux à travers le monde.

La possibilité d'échanger l'information et de communiquer librement est à la base de tous les autres droits de la personne et permet de renforcer la vie sociale, économique et culturelle des individus et des communautés.

La propagation rapide des technologies de l'information et des communications et la convergence (ou l'utilisation combinée) de différents médias entraînent l'émergence de nouvelles politiques et réglementations. Un corps gouvernant est en train d'être mis en place et celui-ci pourrait avoir un impact direct sur l'utilisation et l'accès aux TIC.¹ Lors des forums internationaux, régionaux et nationaux, des plans d'action et de stratégies pour la « société de l'information » et la prédisposition électronique sont régulièrement au centre des accords.² Le Sommet Mondial sur la Société de l'Information (SMSI) est un de ces forums, et l'APC et la campagne CRIS ont choisi de s'engager dans ce processus à partir d'une perspective critique et de travailler pour une mobilisation stratégique de la société civile face à la gestion des TIC et à l'établissement du plan d'action.

Ce livre s'adresse d'abord aux membres des organisations de la société civile qui ont accès aux TIC et les utilisent dans le but de promouvoir la paix, le développement et les droits de la personne, et qui désirent voir naître des politiques d'habilitation. Cet ouvrage cherche à conscientiser les organisations de la société civile dans le processus du SMSI et à développer leur capacité à s'engager dans d'autres sphères décisionnelles en matière d'élaboration de politiques, tant au niveau national et régional, qu'international. Il souligne les enjeux les plus importants pour les groupes de la société civile et propose des façons de s'impliquer dans ce processus.

Les décisions qui seront prises lors du SMSI auront un impact sur la capacité et le potentiel de la société civile à utiliser les TIC comme un outil de travail. Elles influenceront aussi le degré de propriété et de contrôle local de la production et de l'application de ces technologies. Le SMSI est l'opportunité de faire entendre le point de vue de la société civile. Il est donc primordial que les organisations de la société civile se sentent impliquées.

Ce livre reflète le travail effectué pour une plus grande conscientisation au niveau des politiques des TIC et de la participation active de l'APC et de CRIS dans le processus du SMSI. Il s'appuie sur le travail de l'APC à travers sa politique globale et régionale de Communications et d'Information, sur celui du Programme de soutien aux réseaux de Femmes (WNSP) et il traite des efforts de l'APC et de CRIS aux niveaux international, régional et national afin de s'assurer que les droits humains et à la communication sont au cœur du processus du SMSI. Il contient des sections substantielles sur les questions clés pour la société civile: la propriété intellectuelle, la propriété des médias, l'allocation des spectres et l'accès universel aux télécommunications.

Nous espérons que ce document permettra une plus grande compréhension des enjeux pour la société civile et qu'il saura souligner l'importance et les opportunités présentées à la société civile pour s'impliquer dans le processus d'élaboration de politiques sur les TIC car celles-ci définissent l'accès et l'utilisation des TIC à tous les niveaux.

1 L'OECD définit les TIC comme étant «des moyens de générer, traiter, transporter et présenter l'information». Les TIC permettent aux individus de partager l'information et de communiquer entre eux.

2 Par exemple, le DOT Force www.dotforce.org et la Task Force sur les TIC de l'ONU www.unictaskforce.org

Introduction au SMSI

Qu'est ce que le SMSI?

Le Sommet Mondial sur la Société de l'Information (parfois désigné comme «le Sommet») est une conférence des Nations Unies organisée par l'Union Internationale des Télécommunications (UIT), une agence onusienne plus ancienne que l'ONU elle-même.³

Le but du SMSI est de développer un cadre global pour traiter des défis posés par la société de l'information.

D'une certaine façon, le Sommet est semblable à d'autres conférences mondiales de l'ONU⁴ en ce sens qu'il:

- vise à rassembler les Chefs d'États, les têtes dirigeantes des agences des Nations Unies et les organisations non-gouvernementales lors d'un seul événement de haut-niveau (ou sommet mondial), qui comprend un éventail de conférences régionales, de rencontres d'un comité international préparatoire et de sessions intermittentes informelles.
- vise à développer et à encourager une volonté politique claire (une «déclaration» politique) et à définir un plan d'action pour atteindre les buts et les objectifs qui reflètent les intérêts et les perspectives de toutes les parties concernées.

Est-il différent des autres conférences mondiales de l'ONU?

Le processus du SMSI diffère de la plupart des autres conférences en ce sens qu'il:

- suit un processus à deux phases chacune culminant en un Sommet Mondial à Genève (Décembre 2003) et à Tunisie (Novembre 2005).
- inclut le secteur privé en tant que partie au sommet.
- vise une approche pluripartite et consensuelle (reflétant les intérêts des gouvernements, du secteur privé et de la société civile) dans toutes les délibérations.

3 La décision d'organiser le SMSI fut prise lors d'une réunion pléni-potentiaire de l'IUT à Seattle en 1998.

4 Elles incluent le «Sommet de la Terre» (Rio de Janeiro, 1992), la Conférence sur les droits humains (Vienne, 1994), la Quatrième conférence mondiale sur les femmes (Beijing, 1995), la Conférence sur la population et le développement (Caire, 1996), le Sommet social (Copenhague) et la Conférence contre le racisme, la xénophobie et autres formes d'intolérance (Johannesburg, 2001).

Quelles sont ces «parties concernées»?

Les parties concernées réfèrent aux trois acteurs principaux du processus du SMSI: les gouvernements, le secteur privé et la société civile. Plusieurs agences onusiennes et corps intergouvernementaux participent également au processus.

GOUVERNEMENTS

Cent quatre-vingt-onze gouvernements sont représentés par les «délégations». Ces représentants proviennent principalement des domaines des communications, du commerce, du commerce électronique, et des ministères et départements de l'industrie. Dans certains cas, les gouvernements peuvent inclure des représentants d'autres secteurs (comme le développement ou l'éducation) ainsi qu'une représentation non-gouvernementale ou du secteur privé.

LE SECTEUR PRIVÉ

Le secteur privé est représenté au Sommet par le «Comité de Coordination des Interlocuteurs d'Affaires» (CCBI). Le CCBI est un «véhicule qui mobilise et coordonne la participation de la communauté des affaires du monde entier en vue du Sommet. Le CCBI est constitué de -et ouvert à- tous les représentants de compagnies privées ainsi que d'associations et autres organisations représentant les intérêts du milieu des affaires»⁵. Toutefois, les intérêts du secteur privé des pays en voie de développement sont peu représentés au sein du CCBI.

Plusieurs pensent que la représentation des intérêts du secteur privé est exagérée lorsque l'on considère l'existence des accords bilatéraux entre les nations, d'une représentation dans le Sommet à travers les membres de l'IUT et même d'une représentation à travers certains éléments de la société civile.

SOCIÉTÉ CIVILE

Il n'y a pas de définition unanime sur ce que représente la société civile, mais il s'agit d'un rassemblement de divers groupes, réseaux et mouvements comprenant une myriade de points de vue et de positions sur la plupart des sujets de l'agenda du SMSI.

5 www.iccwbo.org/home/e_business/wsis.asp

La société civile comprend des représentants d'ONG professionnelles et communautaires, le mouvement syndical, les activistes des médias communautaires, les groupes d'intérêt des médias traditionnels, les parlementaires et les représentants des gouvernements locaux, les communautés scientifiques et universitaires, les éducateurs, les bibliothécaires, les bénévoles, le mouvement des personnes handicapées, les activistes de la Jeunesse, les peuples autochtones, les défenseurs du Genre, les 'think-tanks' et les institutions philanthropiques, ainsi que les défenseurs des droits de la personne et des droits à la communication.

Quel est le processus?

Tous les acteurs contribuent au développement de la Déclaration et du Plan d'Action à travers divers moyens, incluant:

- la prise de position et le lobbying au niveau national pour nourrir le processus régional
- la participation au comité international préparatoire afin de développer des positions consensuelles
- la proposition de soumissions électroniques sur Internet pour l'ébauche de documents entre la tenue de chaque événement

Comment agit la société civile à l'intérieur de ce processus?

Un éventail d'organisations de la société civile travaille dans différents groupes pour l'élaboration des apports de la société civile aux travaux du Sommet.

La Plénière de la Société Civile (CSP)⁶, ouverte à tous, est l'organe principal de la société civile pour débattre et pour la prise générale de décisions.

Le groupe de la Société Civile sur le contenu et les thèmes (CSCT) coordonne le travail des divers caucus régionaux et thématiques et les groupes de travail. Il est l'organe principal pour la discussion et la prise de décisions sur les sujets thématiques.

Le Bureau de la Société Civile fait le lien entre le CSCT et le Bureau intergouvernemental pour les questions de procédure et les questions techniques.

Quels sont les enjeux?

À l'heure actuelle, les acteurs ont pour mandat de négocier une version finale de la Déclaration et du Plan d'Action, qui sera approuvée par les gouvernements au Sommet de Genève en décembre.

Plusieurs organisations de la société civile s'inquiètent du manque de volonté politique d'aborder les enjeux fondamentaux inscrits dans l'agenda du SMSI. Ces enjeux sont reflétés dans le document des priorités du groupe sur le contenu et les thèmes. On y retrouve:

- les droits humains et de la communication
- le développement démocratique durable
- l'alphabétisation, l'éducation et la recherche
- la diversité culturelle et linguistique
- l'égalité des genres et l'émancipation des femmes
- la protection sur la vie privée et la sécurité
- l'accès et les questions d'infrastructure
- le manque de soutien, de supervision et de pouvoir de contrainte de l'ONU face aux accords déjà existants.

Notre intention est de souligner certains enjeux critiques pour lesquels, en tant qu'activistes issus de la société civile, nous militons dans le contexte du SMSI.

⁶ Voir le site www.wsis-cs.org pour plus d'information sur la société civile dans le processus du SMSI

2

*Perspectives de l'APC
sur le Sommet Mondial
de la Société de l'Information*

Introduction

La vision de l'APC

La vision de l'APC est celle d'un monde dans lequel tous les peuples ont un accès égal et abordable au potentiel créatif des TIC afin d'améliorer leurs vies et créer des sociétés plus démocratiques et égalitaires. (Énoncé de vision de l'APC, novembre 2001.)

Sans doute, l'accès aux TIC s'élargit-il. Cependant la plupart des citoyens de pays en voie de développement sont exclus de ce processus, et ceux qui y ont accès ne sont pas en mesure de les utiliser librement afin de promouvoir leurs intérêts sociaux, économiques et politiques puisque le plus souvent ils sont consommateurs et non propriétaires ou créateurs. L'appropriation et le contrôle des TIC par un nombre de personnes de plus en plus restreint peuvent limiter le potentiel remarquable de ces technologies en tant qu'outils de renforcement des capacités sociales.

L'APC et le SMSI

Le SMSI permet de donner forme au débat sur l'impact des TIC dans la société. L'APC et ses membres ont participé activement au processus du SMSI depuis la première consultation de la société civile organisée par l'UNESCO en février 2002.

L'APC coanime les caucus régionaux des groupes de la société civile en Afrique, Asie Pacifique, et en Amérique latine et les Caraïbes. Elle joue un rôle actif dans les groupes de travail thématique portant sur la sécurité de l'information et sur les questions relatives au genre. L'APC est également membre du groupe de travail sur le contenu et les thèmes, qui permettra l'ébauche des contributions de la société civile dans le cadre du SMSI. De plus, plusieurs membres et représentants des programmes de l'APC sont actifs au sein du processus préparatoire national du SMSI.⁷

Pour l'APC il est clair que les TIC peuvent favoriser l'indépendance des communautés et des individus. Pour que cela devienne réalité, la société civile doit jouer un rôle actif, lors du SMSI, dans le processus de définition de la vision et de l'élaboration du plan d'action. Les voix des OSC doivent

être entendues et leurs besoins pris en compte. L'APC fait un travail de conscientisation et encourage la participation de la société civile dans les débats sur les politiques relatives aux TIC, et ce, en renforçant les savoirs et le réseautage en Amérique latine, en Asie, en Afrique et en Europe.⁸

Renforcer les capacités des OSC et des femmes

Deux des programmes de l'APC se penchent spécifiquement sur la réglementation concernant les TIC et les droits relatifs à l'Internet. Il s'agit du programme de Politique des Communications et de l'Information (PCI) (en anglais, *Communications and Information Policy* - CIPP) et du Programme d'Appui aux Réseaux de Femmes (PARF). Le but ultime du PCI est de s'assurer que les besoins de la société civile soient pris en compte dans les politiques sur les TIC et qu'ils soient soutenus dans la pratique par le biais d'une implication active des OSC dans les mécanismes d'élaboration et de mise en œuvre des politiques.

Intégrer une perspective sur le genre fait partie intégrante du travail de l'APC. Cette approche est menée par le PARF et elle est fondée sur la reconnaissance des relations inégales entre les femmes et les hommes, le Nord et le Sud, les pauvres et les riches, les populations urbaines et rurales, les personnes connectées et celles qui ne le sont pas, et ce tant à l'intérieur d'un même pays qu'entre différents pays.

C'est par la formation, la recherche basée sur la participation, l'évaluation et le plaidoyer portant sur les questions du Genre et de la technologie de l'information que l'APC réagit face à ces inégalités et offre des opportunités à des femmes d'un peu partout dans le monde.

L'APC reconnaît que les TIC à elles seules ne peuvent engendrer ni l'égalité ni mettre fin à la pauvreté. Nous croyons cependant qu'elles peuvent être un outil d'action et de changement social.

⁷ L'Argentine, l'Équateur, l'Afrique du Sud et la Corée du Sud, entre autres.

⁸ Par exemple, à travers l'élaboration d'un programme de formation sur «la politique sur les TIC», la formation de formateurs et la tenue de plusieurs ateliers utilisant ce programme.

Perspective de l'APC

La section suivante résume les priorités de l'APC en vue du SMSI. Elle se base sur la soumission faite par l'APC pour l'ébauche de la Déclaration et du Plan d'action de la seconde rencontre du comité préparatoire du SMSI, à Genève en février 2003, et prend compte des conclusions du document sur les priorités de la société civile préparé pour la rencontre Intersessionnelle du SMSI à Paris en juillet 2003.

Cette synthèse présente de manière générale le point de vue de l'APC et de ses membres et reflète les perspectives régionales et des groupes de femmes, proposant parfois des actions. Elle s'inspire des leçons que nous avons apprises en collaborant avec d'autres OSC et réseaux.

Créer un monde équitable, juste et réaliser un développement durable

Le but du SMSI est de mettre en place un cadre global afin de faire face aux défis que pose la société de l'information. Les discussions préparatoires sont basées sur l'assomption que la «société de l'information» est une société «meilleure» et que l'«économie du savoir» est irrémédiablement équitable.

Il persiste une vision fautive, reprise dans les documents officiels du SMSI, qu'en comblant la «brèche digitale», nous parviendrons à un développement durable. Pour l'APC, il est clair que cette «brèche digitale» est elle-même une conséquence des inégalités structurelles profondément enracinées et qu'elle ne peut que perpétuer et exacerber ces inégalités.

Il n'y a aucune certitude que la soi-disant «économie du savoir» assurera une répartition plus égale des richesses et du pouvoir. En fait, elle accentue les inégalités déjà existantes, introduit de nouvelles formes d'exclusion et creuse le fossé entre les riches et les pauvres.

Ce n'est pas seulement l'accès à l'information qui permettra aux peuples d'utiliser leur plein potentiel, mais un accès plus équitable aux ressources mondiales et la capacité de participer activement aux prises de décisions qui ont des répercussions sur leurs existences.

Des sociétés équitables ne peuvent être basées que sur un développement économique et social durable, l'égalité entre les hommes et les femmes, le respect des droits humains et une démocratie participative.

Tel que l'affirme l'APC dans la charte des droits de l'Internet: «Les nouvelles technologies de l'infor-

mation et des communications (TIC), y compris l'Internet, font partie du processus de la mondialisation, un processus inégal et qui augmente souvent les inégalités sociales et économiques, tant à l'intérieur des pays qu'entre les pays. En même temps, l'Internet et les outils de communication, lorsqu'ils sont entre les mains de personnes et d'organisations travaillant pour la liberté et la justice, peuvent être utilisés pour la résistance, la mobilisation sociale et le développement.»

Droits de la communication et droits humains

Il est clair que la capacité de partager l'information et de communiquer librement en utilisant les TIC est essentielle à la mise en œuvre des droits humains tels que garantis par la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (1948)⁹ et le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (1976)¹⁰. Il y a 10 ans, lors de la Conférence Mondiale sur les Droits de l'Homme¹¹ à Vienne, les gouvernements ont réaffirmé leur engagement vis à vis du respect des droits humains, reconnus comme universels, indivisibles, inter-reliés et interdépendants.

Alors que de nouvelles TIC naissent et que de nouvelles politiques et législations prennent effet, il est nécessaire que les droits humains se retrouvent au cœur du SMSI. Pour s'en assurer, les droits existants doivent être interprétés, contrôlés, et renforcés avec des références particulières aux articles 7, 10, 12, 18, 19, 20, 26 et 27 de la DUDH qui forment la base des droits à la communication axés sur les personnes.

Dans la déclaration des priorités de la société civile de juillet 2003 nous «demandons aux délégués des gouvernements de s'en référer à la déclaration des droits humains comme à un tout et particulièrement aux droits qui offrent une plateforme pour des communications centrées sur les personnes et ancrés dans les communautés. Ces droits devraient être nommés droits à la communication et sont dans l'intérêt du développement des sociétés de l'information et du savoir inclusif.»¹²

9 www.un.org/Overview/rights.html

10 193.194.138.190/html/menu3/b/a_ceschr.htm

11 www.unhcr.ch/html/menu5/wchr.htm

12 212.80.231.85/download_en/WSIS-CS-CT-Prio-080303-en.rtf

La Déclaration Universelle des Droits de l'Homme

La base des droits à la communication

En lien avec le droit de communiquer de façon sûre et dans le respect de la vie privée par le biais de médias en ligne, la menace d'être excessivement intercepté ou surveillé doit être contrée par:

Article 7

Tous sont égaux devant la loi et ont droit sans distinction à une égale protection de la loi.

Article 10

Toute personne a droit, en pleine égalité, à ce que sa cause soit entendue équitablement et publiquement

Article 12

Nul ne sera l'objet d'immixtions arbitraires dans sa vie privée, sa famille, son domicile ou sa correspondance, ni d'atteintes à son honneur et à sa réputation

En lien avec la liberté d'expression lorsque qu'il est fait usage des TIC:

Article 18

Toute personne a droit à la liberté de pensée, de conscience et de religion

Article 19

Toute personne a droit à la liberté d'opinion et d'expression, ce qui implique le droit de ne pas être inquiété pour ses opinions et celui de recevoir et de répondre, sans considération de frontière, les informations et les idées par quelques moyens d'expression que ce soit

En lien avec le droit de s'associer et de s'organiser en utilisant les TIC:

Article 20

Toute personne a le droit à la liberté de réunion et d'association pacifique

En lien avec l'éducation et le renforcement des capacités qui permettent aux gens d'utiliser et de faire avancer les TIC:

Article 26

Le droit à l'éducation. L'éducation doit être gratuite, au moins en ce qui concerne l'enseignement élémentaire et fondamental.

En lien avec les droits de créer et d'accéder à divers contenus (culturels et linguistiques) sur Internet et sur d'autres médias électroniques:

Article 27

Toute personne a le droit de prendre part à la vie culturelle de sa communauté, de jouir des arts et de participer au progrès scientifique et aux bienfaits qui en résultent

Egalité des genres et indépendance des femmes¹³

L'APC est anxieuse vis à vis de l'engagement des gouvernements envers l'égalité des genres et l'émancipation reste en grande partie absente de la discussion entourant le SMSI. L'égalité des genres est inhérente à l'équité sociale, politique et économique. En conséquence, nous demandons le renforcement des articles 1 et 2 de la Convention sur l'Élimination de Toutes les Formes de Discrimination à l'égard des Femmes. La section qui suit aborde cet enjeu plus en profondeur.

«La Déclaration (du SMSI) doit comprendre une déclaration de principe qui assure un engagement fondamental envers l'égalité des genres, la non-discrimination et l'émancipation des femmes, et reconnaître celle-ci comme un prérequis non négociable et essen-

tiel à un développement équitable et axé sur les personnes faisant partie de la société de l'information.

Le plan d'action devrait endosser l'appel des partisans du Genre et des TIC pour l'élaboration d'un cadre de gouvernance et de politiques, pour la détermination de cibles quantitatives et qualitatives, de programmes, d'activités et d'outils d'application, ainsi qu'un système de contrôle et d'évaluation qui permettrait d'améliorer les approches principales sur les questions du Genre.

Accès, développement des infrastructures et coûts abordables

«Le principe de l'accès universel devrait être redéfini et appliqué aux nouveaux médias comme aux médias traditionnels et communautaires. Des besoins différents (y compris ceux des personnes handicapées)

¹³ Référez-vous à la prochaine section de ce document pour un approfondissement de cet enjeu.

devraient être pris en compte et une perspective sur le Genre devrait y être ajoutée afin d'assurer l'accès aux TIC pour tous. Selon l'APC «les TIC devraient être conçues et améliorées de manière à être accessibles et facilement utilisables par les groupes marginalisés, les personnes qui ne sont pas totalement alphabétisées, les minorités et les personnes avec des handicaps physiques, sensoriels, ou cognitifs. Les innovations devraient promouvoir le développement de diverses capacités individuelles.» — Charte des droits de l'Internet de l'APC.

Dans le monde développé, c'est au secteur public que revient traditionnellement la responsabilité première de fournir des environnements dotés d'infrastructures palliatives et d'assurer la distribution des services de télécommunication de base. En dépit de leurs ressources et capacités limitées, les gouvernements des pays en voie de développement devraient aussi assumer cette responsabilité. Le développement des infrastructures de télécommunication et la fixation des tarifs, ainsi que celle du pourcentage de taxes sur l'équipement et les logiciels, devraient permettre un accès pour tous les groupes économiques.

Avec l'usage de solutions sans-fil, gratuites et libres, il est possible pour les gouvernements de mettre en place les conditions nécessaires qui permettront aux populations de bénéficier des TIC et au secteur privé et à la société civile de participer à l'élargissement de l'accès et à l'utilisation des TIC.

Nous croyons que des solutions basées sur l'usage de logiciels gratuits et libres sont plus durables économiquement et techniquement plus fiables que des logiciels conçus et mis à jours par un seul fabricant. Par conséquent, il est important de considérer particulièrement ce genre de solutions lors du SMSI.

Actions recommandées:

- approcher de façon globale les questions des coûts du développement de l'infrastructure dans les régions sous-développées
- s'engager à utiliser des technologies qui peuvent faciliter l'accès abordable comme les réseaux sans-fil et les Voix sur IP (VOIP)
- opter pour des initiatives qui promouvoient des alternatives abordables dans les régions rurales telles que les subventions pour les téléphones cellulaires et l'accès Internet par satellite à faible coût

- opter pour des initiatives qui recourent aux solutions techniques basées sur l'emploi de logiciels libres qui facilitent l'accès pour tous
- s'engager à opter pour des politiques prenant compte de l'environnement qui permettent l'utilisation des moyens mentionnés plus haut
- penser à un accès national et à des plans d'infrastructure qui tiennent compte des divisions socio-économiques entre les groupes mais aussi entre les régions rurales et urbaines
- s'assurer d'une gestion démocratique des fréquences radio, permettant aux médias communautaires d'accéder à ces fréquences

Renforcement des capacités

Il est essentiel que les personnes soient en mesure de renforcer leurs capacités de façon à devenir des créateurs de TIC, et non seulement des consommateurs. Les femmes et les filles devraient recevoir une formation axée sur les sciences et la technologie.

Les gouvernements des pays en voie de développement devraient se montrer plus réticents lorsque les distributeurs de logiciels et de matériel informatique proposent un soutien au renforcement des compétences. Ce soutien est plus souvent axé sur le produit que sur l'acquisition de capacités durables.

Parmi les actions à entreprendre:

- renforcer la capacité à réfléchir sur des solutions basées sur les TIC
- renforcer la capacité à utiliser des logiciels libres
- faire priorité au niveau du soutien à l'entrepreneuriat local en TIC
- renforcer les compétences en gestion et en utilisation stratégique des TIC, par le biais de la formation
- renforcer les compétences du secteur de soutien aux TIC dans les pays en voie de développement
- soutenir l'élaboration de méthodes formatives, de cours et matériel peu coûteux, à l'intention des citoyens et portant l'utilisation des TIC dans le développement social.

Contenu et diversité culturelle et linguistique

L'APC soutient que:

«La déclaration (du SMSI) devrait adopter comme un des énoncés de principe la nécessité de respecter la diversité linguistique et culturelle. Les médias de communication et les technologies de l'information ont un rôle important à jouer dans le développement durable des cultures et des langues du monde. La mise en œuvre de ce principe requiert le soutien d'une pluralité de moyens d'information et de communication, y compris les initiatives de communication communautaires.» (Document sur les priorités de la société civile, juillet 2003.)

Parmi les outils nécessaires:

- des mesures légales, régulatrices, technologiques et financières pour encourager le pluralisme de l'information et des médias;
- une protection légale et régulatrice contre la concentration des médias, que ce soit entre les mains de corporations ou de gouvernements;
- des cadres légaux et régulateurs qui renforcent les droits de tous les peuples, y compris ceux des peuples indigènes et des autres minorités linguistiques ou culturelles à accéder et à faire circuler l'information.

Libertés civiles, vie privée et sécurité

Selon l'APC, l'un des aspects les plus démocratisants de l'Internet reste que celui-ci offre un espace privé en ligne. L'accès à un espace privé et sûr est essentiel pour favoriser dialogues, débats et le partage de l'information et des expériences. L'Internet offre la possibilité de réseauter au-delà des frontières géographiques et d'inclure les populations ou les communautés isolées et reculées. C'est un outil important d'organisation et de réseautage démocratique et horizontal. Comme l'affirme la Charte des droits de l'Internet de l'APC, «Les personnes doivent être en mesure d'exprimer leurs idées et leurs opinions, et de partager l'information librement lorsqu'elles utilisent l'Internet. Internet regorge de potentiel pour permettre la participation publique dans les mécanismes de gouvernance aux niveaux tant local que national et international, et ce potentiel doit être utilisé au maximum.»

Les tendances actuelles en matière de politiques et de législation dans le secteur de la sécurité de l'information menacent le potentiel démocratique des TIC. Dans un climat de peur et d'incertitude, les gouvernements tentent d'imaginer des moyens par lesquels ils pourraient mieux définir et en fait contrôler le «crime», réguler le contenu «illégal» ou «nuisible», sécuriser les systèmes «cruciaux» et, dans le contexte du SMSI, développer une culture de «cyber-sécurité».

Il y a un courant constant visant à réglementer, surveiller et contrôler le mouvement des personnes en ligne et hors ligne, à la maison, au travail, et aux frontières, principalement dans les pays développés. Une large quantité de données sur les citoyens est conservée par des agents intermédiaires et de plus en plus de données sont échangées par les gouvernements, les agences et les acteurs commerciaux.

Ces processus sont difficilement pénétrables pour la société civile et ont souvent lieu en secret. Ce qui est inquiétant c'est que ces politiques de «sécurité de l'information» tendent à être trop vastes, ambiguës et incompatibles ou en contradiction avec les principes et les instruments de sauvegarde des droits humains. Elles accordent souvent un poids exagéré aux intérêts «souverains» ou «nationaux», empiétant parfois sur les droits et libertés civiles des individus.

L'une des plus grandes menaces de la «sécurité de l'information» réside dans la militarisation de l'espace de l'information avec, en particulier, l'élaboration et le déploiement de technologies et techniques d'«info guerre».¹⁴

Lors de l'élaboration des politiques et des cadres régulateurs, les libertés civiles et les droits à la vie privée, à la libre association et à prendre part à des débats et dialogues publics doivent être maintenus. Cela implique une opposition à l'intimidation légale ou économique, particulièrement les droits d'auteur, les marques déposées et les brevets qui visent à faire taire les voix critiques.

Actions à soutenir:

- supporter les activités qui promouvoient l'éducation et l'échange entre les parties afin de développer une «culture» de sécurité et de confiance au sein de la société d'information

¹⁴ Tel le déploiement de logiciels ou de hardware militaires contre des systèmes de communication civils, comme la domination d'orbites satellites à des fins militaires et la destruction intentionnelle de systèmes de communication civils lors de conflit, en violation avec les lois internationales. (Voir le document sur les Priorités de la Société Civile, juillet 2003.)

- dresser un inventaire des meilleures pratiques recommandées et évaluer l'impact des politiques existantes et futures
- mettre en place des mécanismes à travers lesquels les acteurs locaux et internationaux puissent préserver une protection juste et équitable de leurs droits pendant que se mettent en place des solutions légales internationales
- encourager un travail de mise en place d'une Convention contre la Guerre sur l'Information (Priorités de la Société Civile, juillet 2003)
- adopter un cadre légal qui respecte les droits des travailleurs dans leur utilisation des TIC sur leur lieu de travail

Actions à dénoncer:

- L'appel de certains gouvernements à se rallier à la Convention sur le «cybercrime» du Conseil de l'Europe¹⁵ ou tout autre modèle basé sur cette convention

Les organisations de la société civile travaillent depuis plusieurs années à essayer de participer et d'informer la rédaction de cette convention, mais avec peu de succès. Elles s'opposent maintenant à sa ratification à cause d'un mandat excessif, son manque d'égards pour les enjeux locaux et son indifférence à l'endroit des libertés civiles.

Logiciels libres, contrôle industriel de l'information et domaine public

L'APC croit aux libertés inhérentes à l'utilisation de logiciels libres qui permettent à tous de créer, d'utiliser, de modifier et de copier des logiciels.¹⁶

Il est nécessaire de considérer sérieusement l'impact de la réglementation actuelle sur la propriété intellectuelle qui limite l'accès à l'information, au savoir et à l'innovation technologique. Un domaine public riche et actif est essentiel au partage des savoirs et doit donc être protégé et étendu. L'information dans le domaine public, y compris les écrits et recherches financés par des fonds publics, doit être facilement et librement accessible.

Actions recommandées:

- élaborer des politiques nationales qui favorisent l'utilisation de logiciels libres dans la distribution des services publiques. Ceci devrait inclure un déploiement universel
- élaborer des politiques nationales qui reconnaissent et fortifient le domaine public, par exemple en déclarant que tous les écrits et les études financés par des fonds publics doivent être facilement et librement accessibles
- appeler à une révision complète des droits d'auteurs au plan national et international pour établir un régime flexible et maléable afin d'aider au développement et encourager la créativité
- stimuler et promouvoir l'ouverture à la créativité intellectuelle à travers des initiatives telles que le bien public pour la créativité et le Copyleft¹⁷

Gouvernance de l'Internet

«Dans une société de l'information et de la communication, la bonne gouvernance doit s'appuyer sur des valeurs de participation, d'inclusion, de transparence et de responsabilité. Ceci concerne particulièrement la gestion démocratique des corps internationaux qui sont en charge des TIC. Comme les TIC sont sans frontières, les corps décisionnels devraient respecter les principes de démocratie, d'ouverture et de souveraineté.

Plus particulièrement, la gestion des principales ressources Internet, telles que les protocoles, les normes et les identifiants (noms de domaine, adresses IP, etc.) doivent servir l'intérêt public aux niveaux local, national et international. (Document sur les Priorités de la Société Civile, juillet 2003.)

L'APC endosse cette demande et soutien que «l'élaboration et la mise en œuvre des normes de contrôle et opérationnelles de l'Internet donne trop de poids à l'influence des marchés» et que «la gouvernance de l'Internet et les corps gouvernants qui fixent les normes doivent être prêts à ce que leur travail soit scruté par des observateurs extérieurs et à ce qu'y participent toutes les parties concernées, particulièrement les parties non commerciales.»¹⁸

¹⁵ conventions.coe.int/Treaty/EN/WhatYouWant.asp?NT=185

¹⁶ Référez vous aussi à www.gnu.org/, site de la Free Software Foundation.

¹⁷ creativecommons.org et www.gnu.org/copyleft/copyleft.html

¹⁸ Charte des Droits de l'Internet de l'APC

Quelques actions nécessaires:

- mise sur pied d'un cadre de gouvernance où toutes les parties concernées sont représentées pour la gestion des codes de noms des domaines nationaux
- protéger le droit à la liberté d'expression par la protection du droit à la présence sur Internet en enregistrant un nom de domaine
- s'assurer du respect de la diversité linguistique lors de l'assignation de noms de domaines principaux (par exemple: .edu, .com, qui sont uniquement reconnaissables pour les lecteurs de l'alphabet latin).
- Démocratiser le processus de gouvernance de l'Internet déjà existant tels que ICANN

Renforcer les institutions locales

Ce n'est que par le biais d'institutions fortement enracinées localement que les TIC peuvent être soutenues de manière durable et utilisées pour le bien social et le développement. Cela s'applique tant aux institutions des secteurs privés et publics qu'à celles de la société civile.

Quelques actions nécessaires:

- investir à large échelle dans la création et le renforcement d'institutions locales qui soutiennent l'utilisation des TIC dans les pays en voie de développement
- investir dans les institutions et les compétences d'institution déjà existantes pour stimuler la création de solutions innovatrices en technologie de l'information et des communications, solutions adaptées aux contextes locaux

Réaffirmer les engagements précédents et s'assurer de la connexion entre le SMSI et les autres espaces décisionnels

Il est essentiel que les décisions prises dans le contexte du SMSI prennent en considération celles qui sont prises dans d'autres lieux. Cela s'applique à tous

les sommets antérieurs des Nations Unies de même qu'aux décisions prises lors d'autres «forums supranationaux tels que le Conseil Européen (Traité sur le Cybercrime), l'Union Européenne (Directives sur les droits d'auteurs et les brevets de logiciels), l'OMPI, l'IUT (règles sur les taxes de répartition), l'OMC (décisions prises à l'intérieur du GATT), qui peuvent toutes avoir d'énormes conséquences sur le savoir, l'éducation et la culture.» (Document sur les Priorités de la Société Civile, juillet 2003.)

Actions recommandées:

- La mise sur pied d'un comité d'observation composé de membres issus des différentes parties concernées, et qui serait responsable de:
 - cartographier les décisions prises dans d'autres arènes politiques qui ont un impact sur le programme du SMSI;
 - mettre en place un système de contrôle afin de s'assurer que les décisions en lien avec la société d'information prises dans d'autres arènes politiques sont compatibles avec le cadre général adopté lors du processus du SMSI;
 - rapporter toutes les décisions prises dans d'autres arènes politiques aux parties concernées par le SMSI de manière régulière jusqu'en décembre 2005.

«Dans le développement d'un cadre légal international, la préférence devrait être donnée aux corps qui autorisent la participation effective des pays en voie de développement aux processus décisionnels afin de corriger la tendance actuelle qui voit l'exportation au plan mondial de modèles développés par les pays occidentaux.» (Document sur les Priorités de la Société Civile, juillet 2003.)

Perspective du Programme de Soutien pour le Réseautage des Femmes

À propos de l'article

Cet article a été préparé par le *Programme de Soutien pour le Réseautage des Femmes* (WSPN), un réseau de plus de 100 femmes, organisations et réseaux, qui travaillent ensemble pour le changement social et la justice des genres à travers l'utilisation des TIC. Le WSPN de l'APC participe à des travaux nationaux, régionaux et internationaux sur les politiques relatives aux TIC depuis 1993, au début des préparatifs en vue de la Quatrième Conférence Mondiale de l'ONU sur les Femmes (Beijing 1995).

L'article donne un aperçu des valeurs et principes du WSPN, ainsi que des enjeux prioritaires et domaines d'action en lien avec le processus du SMSI.

Comme lors de nombreux processus antérieurs, notre travail en vue du SMSI a été renforcé par la collaboration avec plusieurs autres organisations. Nous retenons particulièrement notre partenariat avec les membres de l'ONG Gender Strategies Working Group¹⁹. Nous reconnaissons les contributions de plusieurs autres défenseurs de l'égalité des sexes-genre et des TIC, tels que le Caucus sur le Genre du SMSI qui ont donné du poids à nos plaidoyers et ont amplifié notre voix tout au long de ce processus.

Plaidoyer sur le Genre et les TIC dans le processus du SMSI

La Quatrième Conférence Mondiale sur les Femmes a été un grand tournant où l'on a réalisé les possibilités de la technologie de l'information pour mobiliser, échanger l'information et pour favoriser l'indépendance des femmes. Depuis, le programme «Genre et TIC» ne cesse de gagner en légitimité comme une préoccupation sérieuse surtout grâce au travail assidu des organisations de femmes et de quelques agences et donateurs internationaux. Ces efforts ont amené à la création de programmes et de projets qui contribuent à l'émancipation des femmes, autant sur le plan individuel que communautaire et organisationnel et transforment les initiatives de développement locales en des interventions plus durables.

Les bénéfices potentiels que peuvent retirer les femmes quand elles ont accès et utilisent les TIC sont énormes. Les TIC offrent d'immenses possibilités pour réduire la pauvreté, vaincre l'isolation des fem-

mes, faire entendre leur voix, de même que pour améliorer la gouvernance et avancer vers l'égalité des sexes. Cependant nous ne pourrions tirer profit de ce potentiel que si les facteurs qui contribuent à creuser la brèche digitale actuelle sont reconnus et abordés dans le processus du SMSI et en d'autres lieux où se discutent les politiques des TIC.

Le processus préparatoire du SMSI comprend les efforts fait par des groupes de femmes afin d'intégrer une perspective sur le genre lors de toutes les délibérations et l'ébauche des documents. Plusieurs d'entre eux ont travaillé d'une manière respectueuse, collaborative et constructive avec les hommes et les femmes des caucus régionaux et des groupes thématiques de la société civile. Malgré leur petit nombre, ils ont été visiblement actifs en plusieurs lieux et ont suivi des démarches lors de la plénière du Comité préparatoire du SMSI. Ils ont aussi organisé des rencontres entre les défenseurs du Genre et des TIC et des délégués gouvernementaux, de même qu'avec l'ancien président du processus du SMSI, M. Adama Samassekou.

Néanmoins, il n'y a réellement aucune reconnaissance sérieuse du déséquilibre entre les sexes et il y a une absence de volonté d'agir face à ce déséquilibre pour une plus grande participation des femmes dans la société de l'information et des bénéfices qu'elles en tireront. Il y a peu de signes, mis à part quelques soumissions, laissant deviner des intentions sérieuses lorsque les questions du genre sont abordées.

Ce manque de reconnaissance est flagrant dans l'ébauche de la Déclaration qui est ressortie de la rencontre intercessionnelle du SMSI, où les paroles les plus significatives concernant les principes d'égalité des genres et d'inclusion, d'égalité dans le pouvoir et la prise de décision et d'appropriation du pouvoir par les femmes, soit ont été effacées du document ou ont été reformulées de façon à les rendre vides de toute signification.

Notre message est simple et clair: si nos préoccupations ne sont pas abordées, nous craignons que le SMSI ne tienne pas compte des besoins des femmes qui composent 50% de la population mondiale et que le Sommet ne contribuera qu'à renforcer et à reproduire les inégalités, discriminations et injustices déjà existantes.

¹⁹ www.genderit.org

Les enjeux du WNSP au SMSI

Réaffirmer les engagements

Le SMSI doit rechercher le consensus global et réaffirmer les engagements pris lors des conférences et des sommets précédents de l'ONU, en particulier lors des Conférences Mondiales sur les femmes à Nairobi et à Beijing, de même que celles axées sur les droits des enfants, l'environnement, les droits humains, la population et le développement social.

Droits humains et droits à la communication

Les droits et libertés des femmes sont partie intégrante de ses libertés et droits humains, et ceux-ci doivent être au cœur de la société de l'information. Les libertés et les droits humains doivent être interprétés, renforcés et surveillés dans le contexte de la société de l'information.

Égalité des sexes et prise de pouvoir par les femmes

L'égalité des sexes et la prise de pouvoir par les femmes sont des éléments essentiels des stratégies en vue de l'égalité politique et économique et de la justice sociale. La participation des femmes et des hommes sur une base égalitaire est reconnue comme impérative dans les stratégies visant l'éradication de la pauvreté et de la maladie et contribuant à la résolution de conflits et à la construction de la paix.

La Déclaration du SMSI doit adopter comme principe un engagement envers l'égalité des sexes, la non-discrimination et la prise de pouvoir par les femmes. Ces derniers doivent être reconnus comme prérequis essentiels et non négociables pour le développement d'une société de l'information équitable et centrée sur la personne.

Actions:

- identifier l'égalité des genres comme un enjeu central en lien avec chacune des actions énumérées dans l'ébauche du Plan d'action
- toutes les parties concernées devraient promouvoir des opportunités égales pour les femmes et les filles, et permettre leur participation active dans l'élaboration du programme et les processus décisionnels du domaine des TIC

- les donateurs, les gouvernements et le secteur privé doivent chercher à soutenir activement et à concrétiser les pratiques et les leçons des acteurs de la société civile, particulièrement les organisations de femmes qui ont cherché à utiliser les TIC pour faire entendre la voix des femmes, pour échanger l'information, pour mobiliser et émanciper les femmes en élargissant les stratégies pour gagner leurs vies
- les gouvernement et les donateurs devraient soutenir les activités qui génèrent et diffusent de l'information accessible sur l'application des TIC pour émanciper les femmes, par exemple, en termes d'emploi et de commerce, d'agriculture, d'éducation, d'amélioration de la santé, de plaidoyer et de réseautage, de construction de la paix et de participation civile et politique
- Toutes les parties devraient inclure une perspective sur le genre tout au long de la planification, de la réalisation, du contrôle et de l'évaluation de leurs initiatives. Elles doivent donc nécessairement développer des indicateurs, des repères et des objectifs en matière de TIC pour le développement qui soient spécifiques au genre.

Gouvernance des TIC et cadre des politiques

Les cadres de gouvernance et de politiques internationales, régionales et nationales des TIC peuvent permettre une participation des personnes dans la société d'information ou leur dénier l'accès à la technologie, à l'information et au savoir.

Les politiques traitent de tout: du développement des infrastructures de communications nationales à l'approvisionnement des services gouvernementaux, de la santé, de l'éducation, de l'emploi et d'autres services d'information, en passant par des enjeux sociétaux plus larges, tels que la liberté d'expression, la vie privée et la sécurité. Chaque politique relative aux TIC a des implications pour les femmes. Si ces implications sont ignorées, l'impact pour les femmes sera certainement négatif comparativement à celui pour les hommes.

Actions:

- inclure les femmes et les individus dotés d'une expertise sur les enjeux de l'égalité des sexes à toutes les phases de l'élaboration de politiques pour s'assurer que les dimensions du Genre soient identifiées et prises en compte

- s'assurer que les politiques nationales et internationales sur les TIC fassent référence de manière explicite aux enjeux du Genre, de telle façon qu'elles s'appliquent également aux femmes et qu'elles augmentent les opportunités pour les femmes et les filles à fin que celles-ci bénéficient de l'ère de l'information.

Accès et infrastructures

La plupart des femmes dans les pays en voie de développement vivent dans des régions rurales, sous desservies et en périphérie urbaine. Le coût est un obstacle majeur pour l'accès des femmes aux TIC. Si l'on veut augmenter le taux de connectivité pour les femmes, l'effort doit être placé sur les installations d'usage communautaire qui offrent aux femmes des services d'information et de communication abordables.

Actions:

- soutenir les politiques sur l'accès universel et l'accès communautaire par une compréhension du fossé creusé par le genre ou l'opposition ruralité/urbanisme. Ces politiques doivent prendre en compte les différences liées au genre en matière de mobilité, de disponibilité, de revenu, de degré d'alphabétisation et de facteurs socio-culturels.
- Élaborer des politiques nationales sur les TIC qui créent un environnement où plus d'investissements sont consacrés à l'expansion de la téléphonie de base et des infrastructures d'accès public aux TIC. Ces dernières permettent aux femmes et à la population des régions rurales ou reculées d'accéder aux ressources informatives et de communiquer avec les populations urbaines.

Promotion du Genre dans l'éducation et la formation

Ce n'est pas l'accès aux technologies de la communication en soi qui permettra l'avancement et le développement social des femmes. Il reste encore beaucoup à faire afin de promouvoir les différentes applications des TIC dans les domaines de la recherche, du réseautage, du lobby, de la conférence à distance. Il faut également démontrer ce qu'elles peuvent apporter au niveau de la lutte pour l'égalité des sexes dans le commerce, l'agriculture, la santé, la gouvernance, l'éducation, etc.

Actions:

- chercher à permettre l'accès et l'utilisation des TIC par les femmes et les filles au niveau local grâce à l'éducation et à la formation consciente du Genre
- faire un usage maximum des TIC –par exemple, éducation à distance, apprentissage électronique et autres systèmes de distribution de bases sur les TIC– afin d'éliminer les disparités entre les sexes, sur le plan de l'alphabétisation et dans l'éducation primaire, secondaire et tertiaire.
- entreprendre des actions positives afin d'assurer un accès équitable aux installations des TIC pour les genres dans le cadre de la formation formelle et informelle.
- élaborer des formations portant sur le Genre à l'intention des professeurs afin de les conscientiser sur les différents niveaux d'apprentissage des TIC chez les garçons et les filles

Choix de contenu et de technologie

Les points de vue, le savoir, les expériences et les préoccupations des femmes ne sont pas suffisamment présents sur Internet, alors que les stéréotypes prédominent. Cela concerne les enjeux du sexisme et de la représentation de la femme généralement véhiculée par les médias, de même que la nécessité pour les femmes de systématiser et de développer leurs propres perspectives et savoirs, et de les exprimer à travers ce média.

Pour que les femmes puissent faire usage de l'Internet pour éduquer, faire campagne ou générer des revenus, les technologies nouvelles et traditionnelles devront permettre la circulation d'un contenu plus pertinent au niveau des contenus et du langage. Les nouvelles technologies, comme l'Internet et les ordinateurs, ne doivent pas détourner l'attention et les ressources des technologies moins récentes, telles que la radio, la télévision et la vidéo, l'impression et les cd-rom.

Actions:

- soutenir les initiatives qui facilitent la capacité des femmes et des filles à générer et à distribuer un contenu véhiculant leur propre information et leurs besoins en vue de se développer.

- encourager la combinaison innovatrice des technologies nouvelles et traditionnelles qui permet d'augmenter l'accès des femmes à l'information
- mener des projets pilotes afin d'étudier les meilleurs façons de présenter l'information qui correspondent aux styles d'apprentissage privilégiés par les femmes. Développer un contenu approprié à diffuser par les TIC
- soutenir le développement des médias communautaires afin de stimuler la production d'un contenu local qui répond aussi aux besoins de la communauté en matière d'information

Vie privée, sécurité et sûreté

Les enjeux de Genre et les préoccupations des femmes se situent au cœur des raisons qui justifient la création d'une «culture de cyber-sécurité».

Ils incluent les préoccupations qui entourent l'usage de l'Internet pour exploiter commercialement et violemment les femmes et les enfants; pour reproduire des images de femmes stéréotypées et teintées de violence; et faciliter le trafic sexuel de la femme et le trafic des personnes en général.

Ils incluent la disponibilité d'espaces sur le web pour l'échange d'information délicate, ainsi que le fait de partager des expériences, construire la solidarité, encourager le réseautage et élaborer des campagnes et des lobbys de manière plus efficace.

Ils incluent la disponibilité d'espaces Internet où les femmes peuvent se sentir libres de tout harcèlement; profiter de la liberté d'expression et du statut privé de leurs communications; et où elles sont protégées de la surveillance et du contrôle électroniques.

Le défi pour plusieurs défenseurs du genre et des TIC réside à la jonction de ces préoccupations.

Les politiques et cadres régulateurs actuels qui tentent d'aborder les enjeux de sécurité (comme le filtrage et les logiciels de blocage, les corps de surveillance Internet, la hausse de rétention de données et le contrôle) menacent souvent les droits et la sécurité des utilisateurs, y compris la protection légale, le droit à la vie privée et à l'anonymat lors de transactions, d'interactions et d'expression – tous des droits d'une grande importance pour les femmes.

Lorsque des politiques et des cadres régulateurs sont nécessaires, ils devraient être élaborés dans l'inclusion et la transparence, avec tous les acteurs concernés et les femmes en particulier.

Lorsque des politiques et des cadres régulateurs sont nécessaires, ils devraient être basés sur les droits humains, en accord avec la Déclaration Internationale des Droits, comprenant les droits relatifs à la vie privée et à la confidentialité, la liberté d'expression et d'opinion, etc.

Actions

- inclure les femmes et les défenseurs du genre dans les consultations et l'élaboration de politiques qui visent à réglementer ou contrôler l'utilisation de l'Internet.
- soutenir les initiatives en lien avec les TIC qui cherchent à déterminer les raisons de la violence faite aux femmes, ses conséquences et l'efficacité des mesures préventives.
- promouvoir l'utilisation des TIC comme moyen de distribution de l'information et de plaider contre la violence des genres
- soutenir les initiatives en lien avec les TIC qui conscientisent aux réalités du trafic sexuel, font campagne pour mettre fin à ce trafic et soutien les femmes qui en sont victimes
- Soutenir les communautés et réseaux de femmes sur Internet, particulièrement ceux qui abordent la dimension Genre et de la violence faite aux femmes, qui génère un contenu localement pertinent, diffusé en langues locales et en formats accessibles.
- soutenir les initiatives qui promouvoient la pertinence et le rôle complémentaire des communications ne reposant pas sur des médias informatiques (radio, vidéo, téléphone, télécopieur) dans la lutte contre la violence basée sur le genre
- interpréter, surveiller et renforcer les droits qui permettent aux femmes de se libérer de l'exploitation sexuelle et de la violence perpétrées sur Internet basée sur le genre

Promouvoir les biens publics mondiaux

La privatisation du savoir et de l'information par l'utilisation des droits d'auteurs, des brevets et des marques déposées n'est plus un moyen efficace de récompenser l'effort créatif ou d'encourager l'innovation. Au contraire, elle peut contribuer à la croissance des inégalités et à l'exploitation des pauvres.

Actions:

- tout les acteurs doivent promouvoir le maintien et la croissance de la richesse commune qu'est le savoir humain pour réduire les inégalités globales et offrir les conditions adéquates pour encourager la créativité intellectuelle, le développement durable et le respect des droits humains.

Éducation scientifique et technologique pour les femmes et les filles

Il est impératif d'éviter la répétition de modèles ségrégationnistes historiques, basés sur le genre, dans le domaine de l'emploi des TIC, domaine relativement jeune. Les hommes ont plus de chance d'accéder à des postes créatifs et mieux rémunérés en développement d'équipement et de logiciels et des start-

ups Internet, alors que les femmes sont plus souvent employées à des tâches répétitives et sous payées, par exemple aux caisses, à l'entrée de données ou dans des centres d'appels

Actions:

- Concevoir et mettre en place des politiques et programmes nationaux qui promouvoient l'éducation scientifique et technologique pour les femmes et les filles, et qui encouragent les femmes à viser des carrières à valeurs ajoutées dans le domaine des TIC
- Concevoir des programmes d'interventions précoces en science et en technologie qui ciblent des jeunes filles afin d'augmenter le nombre de femmes faisant carrière dans les domaines des TIC

Perspective Africaine

À propos de ce document

Ce document reflète les perspectives des membres et partenaires africains²⁰ de l'APC sur les enjeux émergeant des débats du WSIS et plus largement, de l'administration des TIC dans leur ensemble. Il inclut plusieurs des enjeux clés identifiés par le Groupe de la société civile sur le contenu et les thèmes et le caucus africain. Il établit que l'Afrique, région du monde ayant le taux le plus bas d'intégration des TIC, requiert que l'on aborde des enjeux qui lui sont spécifiques.

Le document soulève des enjeux d'importance majeure et dans certains cas, suggère des actions concrètes qui pourront être incluses dans le SMSI.

L'Afrique et le SMSI

Si le SMSI doit contribuer à un monde africain plus équitable, ses réalités devront être reconnues et abordées.

La majorité des habitants du continent africain ont de la difficulté à subvenir à leurs besoins de base et ne sont pas affectés par l'«ère de l'information». Les femmes africaines prédominent parmi les personnes les plus affectées par la pauvreté et l'exclusion sociale. Plusieurs africains n'ont jamais utilisé un téléphone et ne peuvent y avoir accès sur une distance raisonnable (parcourable à pied). Le médium prédominant en Afrique pour accéder à l'information demeure la radio et, dans une moindre proportion, la télévision, rendant la question de la diversité des médias un objectif clé à atteindre pour le continent.

Nous espérons que le SMSI sera fondé sur un engagement à obtenir un consensus global afin de parvenir à un monde plus équitable. Dans la société de l'information, les droits humains doivent être rehaussés et approfondis. Les activités sociales, économiques et culturelles devraient être renforcées. Les principes d'égalité entre les hommes et les femmes, de diversité, de transparence, de participation et de justice sociale et économique devraient être sous-jacents à la société de l'information.

²⁰ Une liste des membres africains est incluse dans la section référence de ce document

Nous sommes profondément soucieux du manque de principes de base dans le SMSI traduisant une volonté de parvenir à un monde plus juste. On y retrouve une prédominance de « positions » s'appuyant sur les mécanismes et les lois du marché afin de bâtir les infrastructures de base nécessaires, et en même temps une absence de moyens pour contrebalancer l'effet des subventions qui soutiennent les intérêts commerciaux des pays du Nord. Ces positions n'ont pas, et ne peuvent pas, contribuer au développement de l'Afrique en tant qu'acteur international.

L'Afrique n'a pas bénéficié de façon significative du processus de mondialisation. En pratique, le continent a vécu cette mondialisation comme une vague contemporaine de re-colonisation des marchés. Les profits générés quittent le continent et de ce fait empêchent la prise en main individuelle du développement (autodétermination économique). Par exemple, l'itinéraire d'un appel téléphonique entre deux pays africains voisins comprend souvent un aller-retour jusqu'en Europe et les coûts sont assumés par l'utilisateur africain. Cela est coûteux, et les bénéfices pour les Africains sont négligeables.

Il y a peu d'éléments qui incitent à un changement de scénario pour les fournisseurs de téléphonie. Le changement requiert une volonté politique et une réglementation pro-active. Nous demandons au SMSI de faire face à ces défis et d'avancer vers l'égalité globale.

Nous ne voyons pas comment l'ère de l'information pourra assurer l'égalité des opportunités sans un changement majeur des valeurs et des impératifs économiques actuels. En tant que région, l'Afrique est en retard en termes d'actualisation des droits humains fondamentaux, droits pourtant pris pour acquis dans d'autres régions du monde. Sans un engagement fondamental envers les droits sociaux, économiques et humains, les résultats du SMSI ne changeront pas cette réalité.

Enjeux majeurs pour l'Afrique

Il est clair que:

- Le fossé digital n'est pas un écart technique mais un écart socio-économique avec des caractéristiques spécifiques en Afrique. Cet écart doit être examiné d'un point de vue national, régional et international, en tenant compte des facteurs socio-économiques, d'égalité des sexes et de médiums d'accès à l'information

- La société de l'information ne doit pas être basée sur la technologie mais centrée sur les personnes. Dans le contexte approprié, elle doit être caractérisée par la justice sociale, et encadrée par les droits humains
- L'utilisation d'un logiciel gratuit et partagé en Afrique constitue le mécanisme de base pour permettre l'accès abordable, le développement des compétences par rapport aux TIC, et le développement local approprié des TIC
- L'entrée de l'Afrique dans la société de l'information ne peut être séparée des défis majeurs qui nuisent à son développement. Parmi eux:
 - Un taux bas d'alphabétisation; surtout des langues utilisées sur Internet
 - Pauvreté et limitations globales au développement économique de l'Afrique (c'est à dire subventions des marchés)
 - Problèmes de santé, comme le VIH et la malaria
 - Dette (internationale et domestique)
 - Infrastructures de base pauvres (transport, énergie, télécommunications)
 - Divisions entre régions urbaines et rurales, et régions fertiles (côtière) et aride (intérieure)
 - Insuffisance de la participation publique et d'une gestion gouvernementale centrée sur le peuple
 - Accès insuffisant à l'éducation et au renforcement de compétences
 - Manque de diversité dans les médias en terme de contenu et de propriété
 - Assurer les droits fondamentaux de tout le peuple africain

Infrastructure

Des infrastructures de TIC abordables et accessibles sont des prérequis de base pour construire une information d'économie en Afrique

Les actions nécessaires incluent:

- Établir un réseau Internet solide, un serveur et des points d'échange Internet africains pour un itinéraire de service logique

- Installer une infrastructure de télécommunication qui facilite une distribution efficace du trafic à l'intérieur du continent
- Offrir un approvisionnement universel d'accès utilisant des solutions appropriées et abordables comme les réseaux sans-fil, la Voix sur IP (VOIP), les téléphones cellulaires subventionnés et l'accès à l'Internet par satellite à bas prix pour promouvoir l'accessibilité de façon abordable et être en mesure de rejoindre les personnes des régions éloignées
- Offrir des standards ouverts à être utilisés en tout temps dans le développement des infrastructures
- Démontrer une volonté politique, un leadership et des investissements du secteur public pour assurer le développement de base des infrastructures de télécommunication
- Développer des logiciels gratuits et partagiciels pour la traduction aux langues locales
- Investir des fonds publics dans la création de contenus pertinents dans les langues locales
- Développer la capacité des gens à créer leur propre contenu communautaire, une éducation formelle, des programmes de formation et des médias diversifiés
- Assurer l'utilisation des ordinateurs par les personnes analphabètes

Rôle des gouvernements, du secteur privé et de la société civile

Le fait de surmonter les obstacles à la participation de l'Afrique dans la société de l'information doit passer par une coopération de tous les acteurs. Gouvernement, société civile et secteur privé ont tous des rôles importants à jouer.

Les actions nécessaires de la part du secteur public incluent:

- Assumer la responsabilité première de la mise en place d'infrastructures efficaces, ainsi que de politiques environnementales, et de la distribution de services de télécommunication de base
- Créativité dans l'utilisation des TIC à travers:
 - Approvisionnement en services des gens en régions éloignées, c'est à dire, avec l'application de télé-santé, paiement de pensions, accès à l'information gouvernementale, registre des naissances et décès
 - S'assurer d'un processus électoral plus efficace et moins vulnérable à la manipulation
 - Amélioration de la communication entre les gouvernements nationaux et les autorités traditionnelles
 - Renforcement du gouvernement local
 - Transparence dans la gestion financière publique (à travers procurement en ligne)
 - Faire circuler l'information du marché au profit des petits agriculteurs et entreprises de pêche

L'accès à l'information et au savoir

Donner priorité à des solutions abordables qui permettent un plus grand accès et une augmentation de contenu approprié et pertinent pour les personnes avec un niveau d'alphabétisation bas et parlant une langue minoritaire.

Plusieurs personnes communiquent aisément dans leur propre langue mais pas dans celles qui dominent l'Internet. Plusieurs africains sont riches en connaissances qui ne sont ni accessibles ni transférables en raison des limitations des logiciels qui pourvoient à la diversité culturelle et linguistique.

Pour que les africains acceptent pleinement les TIC, le contenu doit être pertinent. 83% de toute la programmation télévisuelle sur le marché international provient d'économies développées où le marché domestique a déjà couvert le prix de la production. Le contenu local ne peut seulement être développé qu'à long terme et requiert des ressources qui ne sont généralement pas de très grandes priorités pour les gouvernements et les agences d'aide.

Les actions nécessaires incluent:

- Élaborer une politique environnementale qui fortifie et étend l'accessibilité des biens communs globaux, c'est à dire, que toutes les recherches scientifiques financées par les fonds publics soient disponibles gratuitement

Nous voulons souligner que la simple focalisation sur la gouvernance électronique dans des contextes où la majorité des citoyens n'ont pas accès aux TIC n'équivaut pas à une bonne gouvernance.

Les actions nécessaires de la part de la société civile incluent:

- Surveiller l'implantation des conclusions du SMSI et autres politiques et réglementations des TIC
- Partager l'expérience et l'expertise de l'utilisation des TIC pour le développement
- Renforcer la participation publique à travers l'utilisation des TIC pour le développement des compétences et l'accès à l'information au niveau de la communauté
- Faciliter l'inclusion des groupes marginalisés tels que les enfants, les personnes handicapées et les minorités à travers l'apport de solutions en lien avec les TIC et le développement de compétences
- Faciliter l'autonomie des femmes à travers l'utilisation des TIC

Les actions nécessaires de la part du secteur privé incluent:

- Développer des partenariats entre les secteurs privés et publics supportant la distribution de services publics
- S'engager dans un plaidoyer pour des politiques centrées sur l'approvisionnement efficace en services de TIC
- Investir dans le secteur des TIC en visant des gains à long terme plutôt qu'à court terme
- Fournir des technologies nouvelles et appropriées qui peuvent procurer des services de qualité à des coûts moindres

Le renforcement de compétences

Le renforcement des compétences est fondamental et doit tenir compte de la diversité des besoins. Il devrait être axé sur le renforcement et la conservation des compétences propres aux autochtones.

Les actions nécessaires incluent:

- Financer l'éducation en science et technologie pour les femmes et les filles

- Créer des opportunités pour les jeunes pour qu'ils profitent de l'utilisation des TIC à travers une intégration efficace et durable des TIC dans les écoles
- Renforcer les capacités institutionnelles pour une utilisation efficace des TIC dans le secteur public, privé et dans la société civile, à travers des investissements dans l'éducation et en formation
- Créer des investissements et des opportunités d'apprendre par l'utilisation de logiciels gratuits et partagiciels
- Réglementation qui assure les investissements du secteur privé en construisant l'entrepreneuriat africain

Construire la confiance et la sécurité dans l'utilisation des TIC

Les TIC doivent être gérées de façon à bâtir un environnement dans lequel les gens peuvent les utiliser en sécurité et avec confiance.

Les actions nécessaires incluent une politique et une réglementation dans laquelle:

- Le problème du cyber-crime est abordé
- Les politiques et réglementations protègent la vie privée
- Les droits de communication tel qu'enchâssés dans l'article 19 (liberté d'expression), et autres articles pertinents de la Déclaration Universelle des Droits Humains sont garantis²¹

Gouvernance du secteur des TIC

L'amélioration de la capacité des africains à participer dans le processus décisionnel international des TIC est un point critique.

Les actions nécessaires incluent:

- Participation des Africains à l'élaboration du programme et à la gouvernance globale des TIC, et forums d'allocation de ressources
- Plus grande transparence

²¹ Se référer à la section Droits des communications et droits humains de ce livre pour plus d'information sur ces droits

Droits de propriété intellectuelle et biens publics

Appliquer les règles de la propriété physique à l'information et au savoir ouvre la voie à l'exploitation commerciale et limite l'innovation. Les définitions de propriété du savoir et de l'information ont peut-être besoin d'être revisitées et la protection étendue aux personnes qui n'ont pas connaissance de leurs droits.

Le SMSI offre une opportunité de considérer les droits des personnes marginalisées et exclues qui sont les gardiens et créateurs d'une information qui, bien que moins visible et non-enregistrée, est de plus en plus sujette à l'exploitation. Les produits des plantes et le savoir médical indigène sont régulièrement utilisés par les pays développés sans bénéfices en retour pour les créateurs et gardiens d'un tel savoir. Les actions nécessaires incluent:

- Élargir le débat sur le sujet de la propriété de l'information et pas simplement renforcer les accords existants tel que les TRIPS²² qui sont au départ favorables aux pays développés
- Sécuriser et développer les biens publics et l'information disponible dans le domaine public

Accords existants pertinents à la société de l'information

En plus d'un engagement renouvelé du SMSI envers la Déclaration Universelle des Droits Humains, il doit y avoir reconnaissance des chartes, déclarations et accords précédents des Nations-Unies; il doit aussi y avoir un mécanisme de surveillance qui permet de surveiller leur implantation et le niveau d'adhérence

à ces accords, dans le contexte de la société de l'information. Par exemple, dans le cas de la Convention sur l'Élimination de toutes les Formes de Discrimination à l'égard des Femmes (1979), nous nous retrouvons en face de contraventions permanentes envers de tels accords à travers l'Afrique, une séparation bien réelle entre les principes et la pratique.

La société civile africaine reconnaît l'engagement du SMSI envers les Objectifs de développement du Millénaire (MDG)²³ mais exprime un degré de scepticisme. Un groupe grandissant d'intellectuels et d'économistes remet en question la prémisse du MDG selon laquelle «une croissance de 7% réduira la pauvreté de 15%».

Voir la section des références à la fin de ce document pour les ressources africaines.

«Speaking for Ourselves»

Il y a un risque réel que l'Afrique serait aussi tardive à rejoindre l'ère de la société de l'information qu'elle le fût à rejoindre l'industrialisation. En réponse à ce scénario, dans le contexte du SMSI, et parce que nous devons dire ce dont nous avons besoin à notre façon, un partenariat d'ONG de cinq organisations d'Afrique australe – MISA, ARTICLE 19, AMARC, APC, SADOCC - a développé «Speaking for Ourselves» - un projet pour s'assurer que les gens qui sont directement affectés par les enjeux des communications soient mobilisés, formés et qu'ils aient leur mot à dire sur les politiques entérinées par les délégués nationaux aux réunions du SMSI, qu'ils soient des gouvernements, des sociétés civiles ou des acteurs du secteur privé.

On prévoit d'installer un village africain et un télécentre au SMSI. Ce sera un endroit interactif pour diffuser des informations sur les réalités africaines. Visitez le site web pour tous les détails: www.wsis-cs.org/africa/summit

22 Se référer à www.wto.org/english/tratop_e/trips_e/trips_e.htm

23 Se référer à www.developmentgoals.org/

Perspective de l'Amérique Latine et des Caraïbes

Introduction

La résolution 56/183²⁴ du SMSI «encourage les contributions de tous les corps des Nations Unies et des autres organisations gouvernementales, ainsi que des institutions régionales et internationales, des organisations non-gouvernementales, de la société civile et du secteur privé à participer activement au processus préparatoire intergouvernemental du Sommet et au Sommet lui-même».

Néanmoins, les restrictions imposées quant à la participation de la société civile sont le plus grand échec du SMSI selon la perspective latino-américaine. La présence de cette région dans les mécanismes préparatoires du Sommet a été très limitée.

Les membres de la région de l'Amérique Latine et des Caraïbes ont travaillé sans relâche afin d'être reconnus comme étant des acteurs égaux dans le processus. Ils ont travaillé dans leurs propres pays, avançant des propositions concrètes et innovatrices, convaincus que le succès du SMSI reposait sur des relations saines entre les différents protagonistes, dans un esprit de respect mutuel, reconnaissant les forces de chacun et dans la création d'opportunités permettant des interventions critiques et constructives.

L'Equateur a entamé un processus de consultation de la société civile et du secteur privé afin de développer une position nationale pour le SMSI. La volonté politique du programme national de Connectivité en Equateur de travailler avec différents acteurs sociaux et de reconnaître leurs connaissances, leur expertise et leurs contributions se reflète dans l'élaboration d'une politique publique sur divers problèmes reliés à la société de l'information.²⁵

La Bolivie se révèle également être un exemple positif. Deux rencontres regroupant plusieurs protagonistes importants ont eu lieu afin d'en arriver à un consensus sur la nature et la direction que devrait prendre la société de l'information dans le cadre de la préparation pour le SMSI.²⁶

Les organisations de la Société Civile de la société brésilienne font partie d'une commission tripartite, la «Brazilian Internet Steering Committee» qui a la responsabilité des noms de domaines, des problèmes reliés au trafic internet et de tous les aspects entourant les noms et les nombres internet.

Les organisations de la société civile de la région se sont regroupées au cours de la phase de planification du SMSI. Pendant la seconde rencontre du Comité Préparatoire du SMSI (PREPCOM II), le Caucus de l'Amérique Latine et des Caraïbes fut formellement établi (LAC Caucus). Jusqu'à maintenant, le caucus est composé d'environ soixante membres, qui représentent des organisations à but non-lucratif et le secteur de l'éducation ainsi que d'autres groupes publics.

Depuis février 2003, le groupe a discuté la manière d'articuler son travail et ses contributions au processus préparatoire et a également défini sa structure, ses buts et son plan d'action. Le Caucus est une plateforme ouverte permettant la discussion et l'atteinte d'un consensus sur les actions à entreprendre en lien avec le contenu, les fonctionnements et d'autres aspects du SMSI.

Il a engendré des contributions spécifiques à la Déclaration de Principes du Sommet et à la réunion intersessionnelle, en définissant les thèmes prioritaires et en fournissant des données au groupe de travail sur le contenu et les thèmes de la société civile.

Cependant, en dépit de tous ces accomplissements, tant au niveau national que régional, la société civile doit encore, de la perspective régionale, patienter avant que des opportunités concrètes d'échanges multisectoriels réels et efficaces se concrétisent.

L'APC et d'autres OSC oeuvrant dans le secteur des TIC de la région voient le Sommet comme une occasion rêvée de contribuer à la formation de sociétés de l'information basées sur les droits de l'homme, la justice sociale et le développement. Le Sommet est perçu en Amérique Latine, surtout par les organisations civiles qui font partie du Caucus de l'Amérique Latine et des Caraïbes pour le SMSI, comme étant un point de ralliement permettant de discuter, dans nos pays, des changements sociaux que l'ère de l'information a amenés ainsi que de l'impact de ces changements sur les oubliés de cette nouvelle société.

Par la même occasion, le Sommet offre un cadre démocratique légitime permettant aux OSC de s'impliquer dans la conception et la mise en œuvre de politiques publiques axées sur les droits humains et des mécanismes transparents et participatifs d'approvisionnement de nos pays en TIC.

²⁴ www.itu.int/wsis/docs/background/resolutions/56_183_unga_2002.pdf

²⁵ Le livre blanc pour l'éducation aux TIC, commerce électronique et gouvernance électronique

²⁶ www.apc.org/english/news/index.shtml?x=12139

Priorités thématiques

Le caucus LAC a exhorté divers participants au Sommet à aborder les thèmes complexes d'une manière holistique, avec le désir de «rapprocher et de réfléchir sur la diversité politique, sociale, économique et sur les visions et réalités culturelles, afin de clarifier l'élaboration de politiques publiques et privées, orientées vers l'atteinte des Objectifs de Développement du Millénaire, non seulement dans le contexte du débat du SMSI mais également avec une approche à long terme pour la construction collective d'une société de l'information centrée sur la personne».²⁷

Les thèmes et priorités définis par les membres et les organisations du caucus LAC ont été intégrés dans un «Document des Priorités», développé comme une contribution à la période intersessionnelle du SMSI.

Le caucus LAC a défini les problèmes suivants comme étant des priorités régionales: le développement durable, les droits de l'homme, la gouvernance de l'internet, l'accès et les infrastructures, les médias communautaires, le Genre, la diversité éducationnelle, linguistique et culturelle et les intérêts communs.

Tous ces thèmes sont prioritaires pour le Caucus. Cependant, le problème de la diversité linguistique a reçu une attention toute particulière.

Ce qui nous attend?

Nous croyons qu'il est essentiel de promouvoir le débat entourant le processus du SMSI et les autres lignes d'action des TIC dans le but de renforcer les capacités et la participation de la société civile et afin d'encourager le développement de positions communes, bénéfiques pour nos communautés et nos pays.

Les OSC en Bolivie, au Mexique, en Equateur, en République Dominicaine, en Argentine, au Brésil et en Colombie se sont engagées dans plusieurs initiatives pour approfondir les discussions, développer l'information afin que la population prenne conscience des thèmes-clés (Genre et TIC, gouvernance de l'Internet, accès, etc.), pour promouvoir l'importance des initiatives regroupant plusieurs partenaires et l'agenda d'une société de l'information égalitaire.

Tous les pays ne sont pas dans la même situation. Chaque pays doit développer son propre processus selon sa réalité et doit considérer les caractéristiques des différents acteurs sociaux sur un plan national.

Cependant, au cours des prochains mois, il est primordial pour les sociétés civiles de développer un consensus régional autour des priorités principales de la société de l'information. Il existe un besoin de créer des coalitions qui vont permettre une participation active et démocratique dans une transparence absolue, diversifiant et renforçant les relations avec les groupes de femmes, le mouvement pour les personnes handicapées, les populations autochtones, les groupes de médias alternatifs et autres.

Il est essentiel de promouvoir les débats, renforcer les capacités et les réseaux au niveau national afin de permettre une participation efficace des sociétés civiles dans l'élaboration de politiques significatives des TIC et ainsi de contribuer au développement d'une société de l'information basée sur la personne.

Consulter les Ressources à la fin du livre pour d'autres références pertinentes.

«Les voix de l'Amérique Latine et des Caraïbes»: Construire des coalitions régionales.

RedISTIC – l'acronyme signifie «réseau pour l'Impact Social des TIC» – une coalition de groupes qui travaillent sur des enjeux reliés à la société de l'information (communication, savoir, sagesse, etc.) en Amérique latine et dans les Caraïbes. La coalition est née spontanément après que des membres se soient rencontrés sur Internet, puis en personne lorsque les fonds l'ont permis, pour planifier l'apport régional au SMSI. Ils ont décidé de collaborer sur des initiatives pour développer une influence réelle et effective sur les politiques des TIC dans la région.

Le premier accomplissement de RedISTIC est la publication du livre «Perspectives de l'Amérique latine et des Caraïbes pour le SMSI: L'autre côté de la brèche.» La publication présente un échantillon d'articles importants qui ont été écrits dans la région et qui représente bien les valeurs partagées par les divers acteurs.

Les membres incluent: Funredes, ITDG, APC, Alfa-Redi, RITS, Infopolis, Grupo Redes, Acceso, et l'Universidad Bolivariana de Chile.

²⁷ Documento de Prioridades del Caucus de LAC. lac.derechos.apc.org/wsis/cdocs.shtml?x=12925

Perspective asiatique

À propos de ce document

Les organisations de la société civile, parmi elles les membres de l'APC de l'Asie et du Pacifique²⁸, ont participé dans le processus officiel préparatoire du SMSI depuis PrepCom I, qui a eu lieu en juillet 2002 à Genève.

Le document «Observations de la société civile et réponse à la déclaration de Tokyo», de la Conférence régionale Asie-Pacifique en vue du SMSI tenue en janvier 2003, est la principale contribution de la société civile asiatique. Il a été inspiré et élaboré à partir de contributions précédentes, notamment la «Déclaration du Caucus de la Société Civile Asiatique» lors de prepcom 1 à Genève, «Le SMSI: une réponse asiatique» (novembre 2002 Bangkok) et la «Déclaration jointe des participants au Forum de la Société Civile Asiatique sur le SMSI» (décembre 2002, Bangkok).

Ce document reflète les perspectives des membres de l'APC et de ses partenaires dans la région Asie-Pacifique. L'APC en Asie encourage une plus grande contribution de la société civile asiatique et ce texte est largement basé sur les documents mentionnés ci-dessus et sur d'autres contributions.

Préambule

L'Asie-Pacifique est une région d'une grande diversité géographique, culturelle, religieuse et linguistique. Elle englobe plus de la moitié de la population mondiale mais également la majorité des défavorisés de la planète. Elle est le centre d'un dynamisme global qui est cependant contrebalancé par un sous-développement flagrant. Dans ce contexte, les Asiatiques sont maintenant confrontés aux implications sociales profondes de ce qui est maintenant connu, sous le courant émergent global, comme la «société de l'information». Nous réalisons que le défi de la mondialisation et de ses effets sur la vie des Asiatiques et des autres populations de la région repose sur la façon dont nous transcenderons les divisions séparant les citoyens aptes au travail et les communautés marginalisées, ainsi que sur la construction d'une communauté globale qui maintiendra un in-

térêt soutenu du public à travers l'information et la communication basées sur la justice sociale, le développement durable, l'égalité des genres et les droits de l'homme.

Thèmes clés

Les secteurs d'intérêt clé de la perspective asiatique sont:

- Un accès abordable global et national à l'information et aux technologies de communications ou TIC (incluant les systèmes médiatiques traditionnels) doit être assuré pour tous. Cela est nécessaire afin de transformer les TIC et les médias traditionnels en des moyens de prise de pouvoir pour tous
- Les droits de l'homme et la liberté d'expression sont des thèmes centraux de la société de l'information, particulièrement en Asie. Ces droits sont menacés dans une société autoritaire à travers la censure, l'auto-censure, la concentration des médias et de nouvelles lois élaborées au nom de la «sécurité nationale» ou visant à contrer le «contenu nuisible»
- Le développement de média populaires sensibles et responsables qui encouragent un journalisme de reportage et le droit d'accès du citoyen à l'information. Ceci nécessite une plus grande responsabilité de la part des médias privés, ainsi que la protection et la promotion des médias communautaires
- Des mesures spéciales doivent être adoptées afin de promouvoir la production de contenu local asiatique et de protéger l'expression et la connaissance locale contre l'exploitation commerciale et la marginalisation des communautés locales dans un environnement où le flux de l'information sera rapide et expansif
- Une société de l'information plus démocratique et accueillante doit être construite en combinant les TIC et les systèmes d'information traditionnels afin de répondre aux besoins des femmes

²⁸ Une liste des membres de l'APC d'Asie-Pacifique est disponible à la section référence en annexe.

Thèmes clés et actions recommandées

Infrastructure

L'importance d'une infrastructure d'information et de communication abordable et accessible, d'un contenu significatif, de capacités de construction appropriées et d'un environnement efficace doit être reconnue. L'infrastructure de communication doit être construite sur des principes de compétition loyale, mais également sur ceux de l'accès public et du service universel. Le principe de l'accès universel doit s'appliquer à tous les médias: télévision, radio, vidéo ainsi que nouveaux médias.

Les actions incluent:

- permettre l'accès des citoyens et des communautés à une information communautaire abordable (incluant l'Internet) par des moyens tels que les télécentres et les cyber-cafés, avec une préférence pour ceux qui utilisent des technologies abordables et appropriées (par exemple, la radio comme porte d'entrée vers l'Internet)
- encourager les gouvernements à adopter les logiciels libres et ouverts et à adopter des politiques d'obtention en ce sens. Cela réduira la dépendance envers un fournisseur spécifique, assurera la sécurité et diminuera les coûts d'accès
- créer des nouveaux logiciels de TIC possédant une compatibilité rétrograde; un soutien technique pour le matériel et les logiciels qui ne sont plus en production devrait être garanti

Accès à l'information et au savoir

L'équilibre entre les droits à la propriété intellectuelle (DPI) et les droits des utilisateurs, conformément à l'Article 27 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme des Nations Unies, est mis au défi et contesté dans le présent régime IPR et parmi la communauté Internet. Il est nécessaire de revoir les régimes DPI actuels afin de restaurer l'équilibre entre DPI et droits des utilisateurs.

Les actions incluent:

- Créer une équipe spéciale de l'ONU pour la révision de la pertinence des DPI dans la société de l'information d'aujourd'hui. Cette équipe de-

vrait prendre compte des recommandations pour l'amélioration ou la transformation des mécanismes présents, avec une considération quant au développement social et technologique

- rendre accessible au public toutes les contributions de la recherche financées par des fonds publiques

Renforcer les capacités

Les citoyens et les communautés devraient avoir accès à la formation et à l'appui pour une utilisation appropriée des TIC. Les investissements devraient supporter l'élaboration de matériel de formation pertinent et produit localement en réponse aux besoins locaux, particulièrement ceux des communautés marginalisées et des groupes autochtones. De plus, les programmes d'éducation publique du gouvernement et des sociétés civiles doivent aborder les thèmes reliés aux droits de l'homme dans la société de l'information et ce dans un cadre de non-discrimination et d'égalité des genres.

Développer la confiance et la sécurité de l'information à travers l'utilisation des TIC

La vie privée doit être protégée et la surveillance et la censure ne doit pas menacer les droits de l'homme, la démocratie et la liberté d'expression.

Les actions incluent:

- Eduquer le public sur la façon d'exprimer son opinion tout en respectant les droits de chacun et en tolérant la liberté d'expression des autres. Ceci est nécessaire pour créer un environnement Internet libre de tout harcèlement ou discrimination, en particulier envers les femmes, les enfants ou les communautés minoritaires.
- renforcer la capacité des individus à conserver le contrôle de leur information personnelle et leur accès à l'information non censurée. Maintenir le droit à l'anonymat dans un contexte où les technologies et capacités de surveillance sont très développées
- évaluer au stage préparatoire l'impact sur la vie privée de toute politique touchant à la vie privée

du public. Cette évaluation doit également s'appliquer aux compagnies privées qui détiennent une quantité non négligeable d'information personnelle sur leurs clients ou leurs employés

- développer un mécanisme social indépendant afin de protéger la vie privée. (Par exemple, des collègues en Corée ont suggéré l'établissement d'un Comité Indépendant sur la Vie Privée aux niveaux appropriés afin de superviser toutes les politiques publiques concernant la vie privée et fournir un service alternatif de résolution des discussions pour ceux dont la vie privée a été violée.)
- tenir compte de l'intention et de l'ampleur des dommages lorsque vient le temps de définir le cyber-crime

Créer un environnement propice à l'autonomie sociale, politique et économique

Les droits à la communication sont fondamentaux dans la démocratie et le développement humain. La société de l'information offre de nouvelles opportunités de renforcer, d'intégrer et d'approuver universellement ces droits. Les politiques des TIC doivent être présentées de façon à permettre à tous d'utiliser les TIC indépendamment de leur statut socio-économique.

Il peut y avoir bonne gouvernance lorsqu'une participation active du public est présente à tous les niveaux de planification, de processus décisionnels, d'intégration, de supervision et d'évaluation de la société de l'information. La transparence dans toutes les activités publiques est un prérequis et l'information gouvernementale et publique devrait être révélée comme principe de base.

Les actions incluent:

- permettre aux citoyens d'utiliser l'Internet (et également les médias traditionnels) pour communiquer et étendre leurs espaces démocratiques. Les droits au dialogue, à la discussion et au rassemblement ne devraient pas être menacés par des lois sur la sécurité nationale
 - considérer la participation des femmes et l'égalité des genres lors de tous les forums qui abordent les politiques des TIC, de façon à ce que les femmes soient considérées sur un pied d'égalité comme étant protagonistes, contributrices et bénéficiaires de la société de l'information
- permettre aux employés d'utiliser l'Internet pour communiquer ou pour tout autre activité dans leur travail. Une attention spéciale devrait être portée aux travailleurs marginalisés tels que les femmes, les immigrés, les personnes handicapées et les travailleurs temporaires, afin qu'ils puissent avoir accès à l'information et à l'équipement ou au soutien approprié
 - Établir et mettre à jour régulièrement un répertoire central pour tous les documents nationaux (politiques, plans d'action ou de développement national, budget national) ou les lois. Les processus d'obtention de la citoyenneté, les permis de travail, les offres gouvernementales, la vente de terrains publics, l'assignation de cimetières et l'octroi de permis pour les édifices religieux (pour les communautés religieuses ou les minorités ethniques) ainsi que la conception de projets de développement qui ont pour résultat le déplacement d'une communauté doivent être rendus publics. Ceux-ci devraient également être disponibles dans toutes les langues officielles
 - Élaborer un système de gouvernance multisectorielle avec de multiples protagonistes afin d'assurer la stabilité, la non censure et la non commercialisation et/ou la non monopolisation de l'Internet. Ce système partagerait la responsabilité de, et coopérerait à, l'opération d'un serveur primaire caché et ses copies

Identité culturelle et linguistique, et développement de médias et contenus locaux

La diversité linguistique et culturelle, la pluralité et l'égalité des sexes doivent être les pierres angulaires de la société de l'information. Il est nécessaire de protéger, promouvoir et créer des possibilités pour des formes communautaires de communication et d'expression qui incluent les traditions orales de transfert de la connaissance.

De plus, la société civile reconnaît son rôle comme fournisseur majeur de contenu dans la société de l'information et devrait, par le fait même, être active dans la promotion de la conscience publique sur la qualité du contenu et de l'information circulant dans la société.

Les actions incluent:

- promouvoir les médias communautaires et les points d'accès par l'appui financier et la formation. Ceux-ci devraient avoir un accès privilégié aux licences, aux fréquences et technologies, par exemple les technologies qui facilitent les liaisons entre les médias traditionnels et les nouveaux médias
- développer des politiques, procédures et outils permettant d'assurer un multilinguisme dans le cyber-espace et dans toutes les autres formes de média et de systèmes de communication. Assurer la reconnaissance des communautés linguistiques dans le développement de normes internationales

Rôle du gouvernement, du secteur privé et de la société civile

La participation de la société civile dans la société de l'information à tous les niveaux, de la planification de politiques à l'intégration, la supervision et l'évaluation, devrait être assurée et maintenue. Le gouvernement doit s'assurer que la compétition du marché est loyale et que les monopoles ne se perpétuent pas. Même si les gouvernements devraient promouvoir et faciliter la construction d'infrastructures, offrir la formation et créer un environnement permettant à tous d'accéder aux TIC, ils ne devraient pas contrôler le flot de l'information ni son contenu.

3

La campagne CRIS et les thèmes clés

Introduction

Les droits de la communication au 21^e siècle

Les droits à l'information et à la communication émergent comme des thèmes clés hautement débattus au cours de ce siècle. Les médias et les communications occupent le centre évolutif de la société: dans la politique et la guerre, le divertissement et l'identité, l'économie et la culture, peu de gens peuvent nier leur influence et leur centralité grandissante. Au même moment, on nous dit que l'information et le savoir sont les nouvelles sources de richesse et de bien-être et que de telles avancées ont apparemment donné naissance à une nouvelle société: «la société de l'information».

Il règne toutefois une appréhension répandue et grandissante à propos de la direction que nous prenons:

- Les médias de masse sont de plus en plus dirigés par des principes économiques néo-libéraux et sont supportés par des corporations globales déterminées à effacer toutes les contraintes régissant leurs activités et extraire jusqu'à la toute dernière goutte de profit. Assainis, homogénéisés et rendus pratiques, le but des médias corporatifs est de vendre la consommation aux personnes et les personnes aux publicitaires
- Dans une nouvelle invasion de l'espace commun qu'est l'héritage de tout le genre humain, les ondes et les spectres radio, la télévision et les télécommunications sont en train d'être divisées et vendues au plus offrant, épargnés par les règlements publics et soumis au contrôle privé
- L'Internet, une dimension prometteuse de la sphère publique, se transforme quotidiennement en un médium purement commercial et sujet à toujours plus de surveillance et de contrôle sous prétexte de «sécurité»
- Alors que nous nous préparons pour la «société de l'information», le savoir et l'information – les fruits de la créativité humaine – sont clôturés et privatisés à travers des Droits à la Propriété Intellectuelle de plus en plus larges et rigoureux et dont la propriété est concentrée dans quelques mains, alors que l'accès est revendu à ceux qui ont les moyens de payer

La promesse imminente d'une «société de l'information», annonçant une civilisation basée sur le savoir et rapportant des dividendes indicibles pour

l'éducation, la santé, le développement, la démocratie et beaucoup plus, reste pour l'instant un rêve lointain. En effet, cette vision ne serait pas beaucoup plus qu'un écran de fumée idéologique servant à une expansion implacable du contrôle corporatif, étouffant le dissentiment et manufacturant le consentement. Les intérêts corporatifs globaux mènent le mouvement de main ferme tandis que la plupart des gouvernements sont relégués au rôle d'arbitre entre des monolithes luttant pour la plus grande part du gâteau.

En attendant, une attention limitée est portée au besoin d'une **gouvernance** accessible, efficace à tous niveaux et aux dangers inhérents que représentent les tendances mentionnées ci haut pour les gens et le développement humain.

Cependant, des gens dans le monde entier se forment une nouvelle vision de **leur** société de l'information, qui aura en son centre les droits humains. De nouvelles formes de médias, de réseaux et de générations de la connaissance construisent des communautés globales au niveau local afin de partager le savoir, amplifier les voix marginalisées, organiser l'action politique et autoriser la participation, ainsi que de soutenir et célébrer la créativité et la diversité culturelle et intellectuelle. Le Droit de Communiquer se construit non pas dans les corridors du pouvoir, mais plutôt dans des espaces participatifs et transparents, et doit être formellement reconnu.

Qu'est ce que le CRIS?

La campagne du CRIS – Droits à la Communication dans la Société de l'Information – fut lancée en novembre 2001 par la Plateforme pour les Droits à la Communication, un groupe d'organisations non gouvernementales et de réseaux locaux actifs dans les médias et les communications. Conçue en partie pour élargir l'agenda du Sommet Mondial des Nations Unies sur la Société de l'Information, cette campagne trouve son origine dans l'émergence récente d'une société civile plus large et globale, défiant le statut quo corporatif et visant à construire un monde où une autre forme de communication centrée sur les personnes sera possible.

Cette campagne est également active localement à travers des actions régionales et nationales, tels que CRIS Italie, CRIS Bolivie, CRIS Colombie et CRIS Amérique Latine. Pour de plus amples informations, veuillez contacter act@crisinfo.org

La charte de CRIS

Notre vision

Notre vision de la « société de l'information » est basée sur le droit de communiquer qui est considéré comme un moyen pour étendre les droits de l'homme et améliorer la vie sociale, économique et culturelle des personnes et des communautés. Pour cela, il est essentiel que les organisations de la société civile se réunissent afin d'aider à la construction d'une société de l'information basée sur les principes de transparence, de diversité, de participation et de justice économique et sociale et inspirée par une approche équitable du rapport des sexes, de la culture et des aspects régionaux.

Les quatre piliers de CRIS

A: Créer des espaces pour des environnements démocratiques

La sphère publique est le lieu où la société civile se définit, où elle renouvelle sa compréhension d'elle-même dans sa diversité et où les structures politiques sont débattues et soumises à un examen rigoureux, puisque c'est où elles doivent en dernière instance rendre compte de leurs actions. Les caractéristiques fondamentales de la sphère publique incluent la liberté de parole, l'accès à l'information, un domaine public en bonne santé et un système de communications et de médias libre et non dénaturé.

Objectifs

- Inverser la tendance à la concentration de la propriété et du contrôle des médias
- Reconquérir les ondes et le spectre radiophonique comme bien commun et en taxer l'utilisation commerciale pour le bénéfice du public
- Promouvoir et soutenir les médias alternatifs, véritablement indépendants et les médias de service public et faire progresser le pluralisme face aux monopoles des gouvernements et du privé
- Promouvoir une législation sur la liberté de l'information dans l'espace public et des entreprises.

B: Reconquérir l'utilisation du savoir et le domaine public

De nos jours, la propriété intellectuelle est un outil servant les intérêts des entreprises afin de contrôler encore plus le savoir et la créativité des personnes, logiciels inclus, niant aussi bien les créateurs que la société. Globalement, l'OMC et l'OMPI dirigent le

système d'une main de fer, alors que les pays riches tirent profit des pauvres en utilisant un savoir enlevé aux créateurs dès son apparition.

Objectifs

- Obtenir une révision complète de la propriété intellectuelle au niveau mondial et national et reconstruire un système flexible et adaptable, agencé pour améliorer le développement et soutenir la création
- Protéger et promouvoir des approches facilitant le développement de la création intellectuelle tels que les logiciels libres, les licences GPL et les propriétés collectives.

C: Reconquérir les droits civiques et politiques dans la société de l'information

Mesures en vue d'affaiblir la surveillance juridique et la responsabilité, érosion des principes acquis de la protection des données, des protections légales et des libertés civiles, rétention excessive de données, surveillance et contrôle des environnements en ligne sous prétexte de combattre les délits informatiques et le « cyber-terrorisme », nous assistons tous les jours à une restriction de notre liberté personnelle à communiquer et à un contrôle toujours croissant des gouvernements et des entreprises.

Objectifs

- S'assurer que la « société de l'information » serve à renforcer plutôt qu'à restreindre les droits des personnes à la protection de leur vie privée, à la liberté d'expression, de communication et d'association.

D: Obtenir un accès équitable et abordable

La majorité des habitants de la planète n'ont pas accès aux infrastructures et aux outils nécessaires pour produire et communiquer l'information et le savoir dans la société de l'information. De nombreuses initiatives, dont le SMSI, tentent d'aborder ce problème. Elles se basent habituellement sur la supposition que l'accès universel aux TIC se fera grâce à l'économie de marché et qu'un accès généralisé contribuera nécessairement à la réduction de la pauvreté et à la réalisation des Objectifs de Développement pour le Millénaire. Nous mettons en doute ces suppositions.

Objectifs

- Exercer des pressions en vue d'un accès équitable et abordable aux TIC pour **toutes** les personnes, et en particulier pour celles marginalisées telles que les femmes, les handicapés, les populations indigènes et les pauvres des zones urbaines et rurales
- Promouvoir cet accès en tant que droit fondamental qui doit être atteint dans le cadre du domaine public et ne pas être dépendant des tendances du marché et de questions de rentabilité
- Garantir l'accès à l'information et au savoir comme outils pour l'autonomie de l'individu et la citoyenneté collective
- Dessiner et réaliser les conditions permettant d'assurer l'accès non seulement aux TIC mais aussi aux sociétés de l'information dans leur ensemble, d'une manière durable en termes financiers, culturels et écologiques

Le concept de «Société de l'information» est-il utile à la société civile?

L'expression «La société de l'information» (ou son équivalent «Société du savoir») est-elle utile pour la société civile? Est-elle la plus adéquate pour décrire les changements en cours dans les structures et processus au plan mondial? Assistons-nous vraiment à l'émergence d'une nouvelle forme de société? Et si tel est le cas, au bénéfice de qui et comment cette société peut-elle renforcer les droits humains et répondre aux besoins les plus pressants de l'humanité?

La société de l'information n'est pas idéologiquement neutre

Les réponses à ces questions ne sont pas si évidentes car les termes utilisés ont une charge idéologique très forte. Quand le boum industriel de l'après guerre s'est tourné en stagflation et récession, le livre de Daniel Bell *L'arrivée de la Société Post Industrielle* ouvra la voie à l'idée de «société de l'information». Bell y avançait la thèse que le bouleversement économique que vivaient les économies industrielles du Nord annonçait le passage d'une économie basée sur la production de marchandises à une autre basée sur les services. L'informatisation, la recherche et le développement scientifique, l'éducation, la santé et tous les services basés sur le savoir allaient devenir la colonne vertébrale d'une nouvelle économie post-industrielle et d'une société basée sur l'information.

Au cours des années 80 et au début des années 90, le transfert massif des industries de transforma-

tion vers les zones à bas salaires du Sud était à son apogée et une marée d'études et rapports financés par les gouvernements, ainsi que des «think tanks», ont suivi la voie tracée par Bell en considérant cette restructuration économique comme la montée d'une «société de l'information». Alimentés par les politiques néo-libérales, le libre échange, la privatisation, la déréglementation et l'ajustement structurel sont devenus les mots-clés d'un nouveau plan qui était essentiellement une manière de redonner vie à un système capitaliste malade.

La technologie de l'information a joué un rôle central dans ce processus. Elle a facilité le mouvement rapide tant des capitaux que des marchandises à l'échelle mondiale liant les nouveaux centres manufacturiers du Sud aux marchés du Nord. Dans le Nord, la dérégulation des marchés des télécommunications avait pour but d'aider l'investissement de base et la Recherche et Développement en technologies de l'information, fournissant ainsi l'infrastructure technique pour la production et l'échange des nouveaux produits de l'information.

Comme d'autres avant elle, quand l'Union Européenne s'est lancée dans la course pour réglementer et privatiser le secteur des télécommunications au milieu des années 90, elle utilisait le terme de «société de l'information» pour bien souligner que la nouvelle société dans laquelle elle s'engageait avait une forte composante *sociale*. Restructurer ne concernait pas seulement les infrastruc-

res (dont la propriété et le contrôle revenaient au secteur privé), mais aussi l'investissement et le développement sociétal pour le bénéfice des populations.

Malheureusement, les activités et budgets prévus pour atteindre les objectifs sociaux étaient minuscules par rapport aux changements énormes qu'exigeaient la re-règlementation et la privatisation des infrastructures. En 1995, le G7 des pays industrialisés a introduit sa propre version de la Société de l'information Mondiale, offrant une nouvelle fois quelques petites applications pilotes pour promouvoir l'accès universel tout en mettant fermement en place des politiques de libéralisation qui ont largement réussi à dénationaliser l'industrie des télécommunications et se poursuivent maintenant plus généralement dans le secteur des médias

C'est en cela que la «société de l'information» est une invention qui répond aux besoins du capital de se mondialiser et à ceux des gouvernements qui le soutiennent. Même si un des résultats a été un plus grand accès dans plusieurs pays du Sud, cela s'est confiné aux zones urbaines et sur les marchés les plus lucratifs. La grande majorité, elle, s'est retrouvée de l'autre côté de la «fracture numérique» - une fracture à plusieurs niveaux qui favorise nettement les hommes qui ont un haut niveau d'éducation, de salaire et de mentalité occidentale, et cela aussi bien au Nord qu'au Sud.

Le Sommet Mondial sur la Société de l'Information, le Dot Force (GEANT) et le groupe de travail de l'ONU sur les TIC sont perçus par beaucoup comme la dernière marche dans le développement de ces politiques inégales, une belle vitrine sur la battue la plus récente pour imposer le modèle néo-libéral de communication dans tous les coins du globe. Tout en mettant l'accent (avec peu d'effets) sur la «fracture numérique» comme étant la dernière forme d'inégalité, ils ne parviennent pas à affronter ou à articuler les enjeux les plus importants dans les énormes changements structurels qui apparaissent dans le champ de l'information et de la communication.

Défendre le concept: le retour aux origines

La société civile dans son ensemble n'adhère pas à cette vision de la société de l'information, guidée par les objectifs des entreprises multinationales ne portant qu'un brin d'attention aux besoins réels des individus et aux inégalités croissantes. Une première étape serait donc de redéfinir l'expression «société

de l'information» pour affirmer qu'il n'y a pas de modèle unique, mais plusieurs sociétés de l'information possibles. L'étape suivante serait de déterminer quel type de société de l'information favoriserait au mieux le développement social et les droits de l'homme et si le Sommet Mondial sur la Société de l'Information, en liaison avec d'autres instances, peut contribuer à sa conception et à sa réalisation.

L'emploi actuel de l'expression «société de l'information» est restrictif car il présente les technologies de l'information et de la communication et leur accessibilité comme des fins en soi plutôt que comme des outils ouvrant la porte à des réalisations. Cette dernière définition, plus large, ouvrirait le champ à des questions fondamentales qui étaient d'ailleurs au cœur des premiers débats autour de la société de l'information, appelée alors «société post-industrielle». Dans les années 70, les gouvernements ont compris que l'information jouait un rôle croissant, non seulement dans le domaine économique (augmentation du nombre des salariés de l'information, création de services, d'objets intelligents, etc.) mais aussi dans la vie sociale, politique et culturelle. La production, la diffusion et l'utilisation efficace de l'information devenaient des éléments cruciaux dans la dynamique sociale. Le courant s'est amplifié au cours des décennies suivantes, engendrant l'idée de société de la connaissance. Cette notion, très proche de celle de société de l'information, postule l'existence d'un lien entre information et savoir mais dans un environnement de marché compétitif. (La Société de la connaissance porte elle-même son propre bagage idéologique, sur lequel nous ne nous arrêterons pas ici).

Les questions clés du SMSI

Si la société civile doit s'investir et sauver la notion d'une société de l'information, il faut revenir à ces notions de base en posant les bonnes questions:

- Qui crée et détient l'information et la connaissance? Son utilisation profite-t-elle à tous ou seulement à quelques-uns ?
- Comment la connaissance est-elle diffusée et répartie ? Qui en sont les gardiens?
- Qu'est-ce qui limite et facilite l'utilisation de la connaissance par les hommes pour atteindre leurs objectifs? Qui est le mieux et le moins bien placé pour bénéficier de cette connaissance?

De nombreuses questions subsidiaires entrent dans le débat: les tendances mondiales sur la question des droits d'auteur ont-elles été trop loin en soutenant les sociétés privées propriétaires de porte-feuilles de droits, aux dépens de la créativité et du domaine public? La concentration de la propriété des médias menace-t-elle la participation politique et la diversité culturelle? La libéralisation des télécommunications va-t-elle limiter la politique du service universel, en particulier pour les utilisateurs ruraux et plus pauvres? Quel sera l'impact de la privatisation progressive du spectre radio sur cette ressource publique? Quelles sont les conséquences à long terme de la commercialisation de l'espace de la connaissance, réalisée à travers la publicité et la promotion d'une éthique du consommateur, en particulier dans les pays les plus pauvres? L'érosion actuelle de la vie privée et l'augmentation de la surveillance sont-elles nécessaires? Quelles actions faut-il mettre en place pour s'attaquer aux causes de la fracture numérique? Comment les jeunes et les femmes peuvent-ils participer et construire les politiques régissant la société de l'information? Les tendances actuelles de la gouvernance mondiale peuvent-elles placer les droits de l'homme au centre du programme de la société de l'information? La société de l'information conduira-t-elle à un développement durable pour tous? Le SMSI pourrait constituer un forum opportun au cours duquel ces questions vitales seraient soulevées.

Le concept de «société de l'information» est-il utile pour la société civile? D'une certaine manière, oui – si ce concept inclut toute la dynamique de l'information et de la connaissance dans la société et s'il est axé sur l'élargissement des droits de l'homme ainsi que sur le développement social, culturel et économique. Mais s'il se résume à un débat sur la fracture numérique, le concept de la société de l'information tendra à confondre les moyens (la technologie) avec les buts (le développement humain), et ne parviendra pas à dépasser ses propres racines idéologiques.

Le concept de «Société de l'information» est-il utile à la société civile?

Lectures complémentaires:

Christopher May, The Information Society: A Sceptical View (Polity, 2002); Subhash Bhatnagar & Robert Schwarc (eds.), Information and communication technology in development. Cases from India, Sage, New Delhi, 2000. Gert Nulens, Nancy Hafkin, Leo Van Audenhove & Bart Cammaerts (eds.), The digital divide in developing countries: Towards an information society in Africa, VUB Press, Brussels, 2001. Jan Servaes (ed.), Walking on the other side of the information highway. Communication, culture and development in the 21st century, Southbound, Penang, 2000. Robin Mansell and Uta Wehn (eds.), Knowledge societies. Information technology for sustainable development, Oxford UP, Oxford, 1998. Frank Webster, Theories of the information society, Routledge, London, 1995.

Pourquoi le droit de la propriété intellectuelle est-il important pour la société civile?

Les œuvres de l'esprit -les idées- sont de nature spécifique. Toutes les sociétés et les cultures sont construites sur des strates innombrables d'idées et de savoirs accumulés par le passé. Dans l'art, la médecine, l'éducation, l'agriculture et l'industrie, pratiquement dans tous les domaines de l'esprit humain, le savoir et les idées sont à la base de la vie et des passions de l'être humain.

Les droits de la propriété intellectuelle (DPI) ont émergé dans le monde industriel comme un moyen de transmettre et de réguler la circulation des con-

naissances, comme le moyen d'«équilibrer» les droits divergents de différents groupes concourant à la création et l'usage d'inventions ayant une valeur économique. Le DPI est fondé sur le souci que créateurs et auteurs ont un droit économique à une juste rémunération de leur effort et un droit moral que leurs idées ne soient pas mal représentées.

Néanmoins, les idées ne sont pas simplement le produit d'invidus et de sociétés privées. Pour la plus grande part, elles intègrent et sont construites sur des traditions, des savoirs collectifs et la compétence

de groupes sociaux. Parfois elles se construisent sur des créations naturelles et des processus qui ont mis des millions d'années à évoluer. En général, la recherche est financée, en partie au moins, ou subventionnée, par des fonds publics, des impôts et taxes, et les institutions publiques existent pour développer et gérer une viabilité sociale et économique. En conséquence, la société a un droit social à utiliser les inventions au bénéfice du bien public – notamment si elles sont des éléments clés du bien être social ou physique.

Le DPI tente d'équilibrer ces droits: moral, économique et social.

Tendances de la réglementation

Dans les industries de l'information et de la communication, le copyright est la forme la plus usitée du DPI. Néanmoins, avec le développement continu de la société de l'information et des outils de communication, les brevets, les marques déposées et les dessins de circuits imprimés sont de plus en plus présents.

Dans les dernières années, trois tendances divergentes apparaissent: des sociétés privées ont surgi comme titulaires de matériel sous copyright; le champ, l'étendue et la durée des copyright ont connu une extension énormes, pour concerner les plantes et plus largement le vivant au delà du travail intellectuel; et les titulaires de droits utilisent un ensemble formidable de dispositions pour renforcer leurs droits sur le plan national et international.

Alors que le DPI a servi traditionnellement aux industries culturelles pour renforcer leur contrôle sur les «idées» et les «produits», le défi de la copie numérique a renouvelé l'intérêt pour le DPI et augmenté les investissements pour défendre l'aspect «patrimonial» de la propriété intellectuelle. Dans une économie de la connaissance, tout contenu –résultat d'une transformation numérique de données– est considéré comme propriété intellectuelle. Sur une base purement technique, même un message de courrier peut être qualifié de propriété intellectuelle.

Certains facteurs qui ont contribué à la consolidation d'un régime économique basé sur le marché global de la propriété intellectuelle incluent: des profits éclatants dans une époque caractérisée par des regroupements technologiques et de production, les fusions dans les secteurs des télécommunications et des dot.com, et les menaces réelles ou supposées sur la rentabilité de l'industrie que fait poser la piraterie par

l'usage abusif de technologies telles que MP3 et des organisations telles que Napster, ainsi que les autres services P2P et leur impact sur l'échange de musique.

L'évolution récente du DPI a modifié l'accès à la connaissance au cœur du domaine public et comme les oeuvres protégées, a limité les occasions légitimes d'intégration culturelle, d'apprentissage, de créativité et d'innovation, plaçant ainsi des plafonds à la démocratisation du savoir. Le DPI s'est également glissé dans le monde de l'alimentation et de la médecine, menaçant ainsi la biodiversité et le maintien des connaissances traditionnelles.

Le carcan des ADPICs (TRIPS)

Les DPI ont été renforcés et se sont étendus surtout grâce à l'accord des Aspects des Droits de la Propriété Intellectuelle qui touchent au Commerce (ADPIC), traité dépendant de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC), et au Traité sur le Copyright (1996) négocié par l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI), reliée aux Nations Unies. Ces accords ont eu pour fonction de: 1) mettre en place le commerce de la propriété intellectuelle, 2) servir de modèle aux lois nationales concernant les DPI et 3) assurer l'harmonisation entre accords internationaux tels l'ADPIC et les lois locales sur les DPI. Ces accords internationaux ont été soutenus par des associations professionnelles telles que la Motion Picture Association of America (MPAA), des groupes comme l'Alliance Internationale de la Propriété Intellectuelle (IIPA), basée aux Etats-Unis, et des mega-entreprises du type d'AOL-Time Warner, Microsoft et IBM. Ces groupes sont tous concernés par des questions comme l'impact du piratage sur les bénéfices et désirent ardemment étendre la durée de vie des copyrights et des brevets, profitant ainsi de droits d'auteur et d'accords de réglementation obtenus en enfermant de façon plus ou moins permanente la propriété culturelle.

Les accords ADPIC couvrent 1) les brevets, 2) le design industriel, 3) les marques, 4) les indicateurs géographiques et les appellations d'origine, 5) le schéma des circuits intégrés, 6) les informations non divulguées sur les secrets de fabrication et 7) les copyrights (littéraire, artistique, musical, photographique et audiovisuel).

L'ADPIC privilégie les pays industrialisés et les industries transnationales propriétaires de droits, et entrave la liberté des pays (surtout des pays moins

industrialisés) pour définir des régimes de DPI qui rencontrent leurs intérêts économiques, sociaux et culturels. Les clauses de l'ADPIC sont particulièrement lourdes en ce qui concerne le brevetage du vivant et de produits pharmaceutiques, ainsi que l'appropriation et la commercialisation de connaissances traditionnelles par des sociétés transnationales.

La folie des copyrights et des brevets

Aux Etats-Unis, le Congrès a prolongé la durée du copyright onze fois pendant les quarante dernières années. La loi de 1998 a accordé au copyright numérique une durée supplémentaire de 20 ans, les œuvres déposées par des individus après 1978 étant maintenant protégées sur une période de 70 ans au-delà du décès de l'auteur, tandis que les œuvres possédées par des sociétés ont une durée de 95 ans. Les prolongations se sont aussi appliquées aux auteurs décédés de longue date ou à des œuvres épuisées. Ces prolongations ont également été mises en œuvre dans d'autres parties du monde. Au même temps, on a vu les demandes de brevets se multiplier de manière écrasante: 7,1 millions de dossiers de demande ont été remplis en 1999 – en 1990, il y avait eu 1,8 millions. L'OMPI a reçu en 2001 un chiffre record de 104.000 demandes de brevets sur le plan international provenant d'industries de l'information: 38,5 % de ces demandes proviennent des Etats-Unis, tandis que les pays en voie de développement atteignent à peine 5%. En Europe, Philips a fait 2.010 demandes de brevet pour l'année 2000, et British Telecommunications a reçu 13.000 brevets protégeant 1.700 inventions la même année. IBM demeure le principal demandeur des Etats-Unis avec 2.886 brevets en 2000. La compagnie a gagné 1,7 milliards de dollars en faisant valoir ces brevets, ce qui représente une partie des 38 milliards de redevance gagnés par les entreprises américaines en 2000. Tout ceci a créé une conjoncture dans laquelle toute connaissance est une marchandise vendue au plus offrant, laissant le bien public dans un état de vulnérabilité.

Les DPI et leurs implications pour la Société Civile

Le problème majeur rencontré par la société civile est lié à la démocratisation de la connaissance. Puisque la créativité repose principalement sur les créations du passé, que doit faire la société civile pour protéger

l'accès à cette tradition? Les œuvres de Shakespeare, ou bien même le système Windows de Microsoft, auraient-ils pu être créés si de strictes lois sur les droits à la propriété intellectuelle avaient été appliquées? Que peut-on faire pour récompenser les créateurs sans les laisser monopoliser les connaissances à perpétuité? Que faut-il mettre en œuvre pour protéger les biens publics mondiaux, la culture et les formes de vie appartenant au domaine public qui représentent le patrimoine collectif de l'humanité?

Peut-on envisager une collaboration entre la société civile mondiale et les gouvernements qui viserait à défendre une clause d'«exception culturelle» concernant l'échange des biens culturels?

Que faut-il faire pour s'assurer que les environnements culturels dans lesquels nous nous trouvons comportent des zones exemptes de copyright et de brevets?

Quel soutien la société civile peut-elle apporter aux mouvements de *copyleft* et de logiciels libres?

Quelle pression peut-elle exercer à un niveau local pour faire en sorte que le droit à la propriété intellectuelle réponde bien à des besoins sociaux et culturels plutôt qu'à ceux du capital international? Que faire pour qu'Internet demeure un bien commun novateur et ouvert à tous?

Références complémentaires

Pour une introduction aux sujets de la propriété intellectuelle et de l'Information, consulter Boyle's (1997) A Politics of Intellectual property: Environmentalism for the Net, <http://james-boyle.com>, Making Sense of IPR dans la partie «resources» du site WACC, www.wacc.org.uk, Vandana Shiva's Protect or Plunder?: Understanding Intellectual Property Rights (Zed Books, 2001), et le chapitre 7 dans Media Governance, de Seán Ó Siochrú et Bruce Girard avec Amy Mahan (Rowman & Littlefield, 2002). Pour une lecture plus poussée, voir Copyrighting Culture: The Political Economy of Intellectual Property de Ronald Betting (Westview Press, 1996), The Cultural Life of Intellectual Properties: Authorship, Appropriation and the Law' de Rosemary Coombe (Duke University Press, 1998) et The Future of Ideas: The Fate of the Commons in a Connected World de Lawrence Lessig (Random House, NY, 2001).

Pourquoi nous interroger sur la propriété des médias?

On pourrait croire que seuls les gouvernements et le secteur privé s'intéressent au marché des médias, surtout que leurs intérêts sont souvent les mêmes. Pourtant, la concentration des médias soulève de nombreuses questions pour la société civile.

La propriété des médias a subi une transformation radicale durant cette dernière décennie. Un petit nombre de groupes de médias internationaux ou régionaux (AOL-Time Warner, News Corporation, General Electric, Sony, Vivendi, Viacom, Televisa, Globo, Clarín et quelques autres) contrôlent à présent de vastes secteurs du marché des médias. Par exemple, le groupe de presse «News Corporation» détient près de 35% des journaux distribués au Royaume Uni. Silvio Berlusconi contrôle trois des quatre stations privées de radiotélévision et a récemment nommé un de ses amis à la direction de la RAI, chaîne publique. Cette tendance à la concentration des médias est liée à la propagation de l'économie néo-libérale, au progrès technologique et à l'émergence d'accords mondiaux et régionaux sur le commerce multilatéral. Ceci reflète au niveau des médias le modèle d'économie mondiale dans lequel les 225 personnes les plus riches du monde ont une richesse totale équivalente au revenu annuel des 2,5 milliards de personnes les plus pauvres.

Que se passe-t-il quand la propriété des médias en est à ce point de concentration dans et entre les différents secteurs des médias?

La priorité aux contenus à but lucratif alimentés par la publicité a déjà entraîné une diminution du choix et des espaces de débats informés. Le contenu des médias, les chaînes et les systèmes de distribution sont aux mains d'une poignée de grandes sociétés. Des menaces pèsent sur le système actuel de supervision de la propriété et de l'attribution des noms de domaine Internet. Même le domaine public de l'audiovisuel est assiégé par les intérêts commerciaux. Il en résulte que le grand public est privé de l'accès aux chaînes indépendantes et des points de vue alternatifs sur les perspectives économiques, politiques et sociales.

Convergence et concentration

Le développement technologique, notamment la convergence qui résulte de la conjugaison de technologies jusqu'alors sans rapport, a conduit à la course pour la suprématie sur ce marché et à une concentration encore plus importante. Le rachat du conglomé-

rat Time Warner par l'opportuniste société de nouveaux médias America Online est un exemple de ces nouvelles alliances. L'intention était d'unir le «contenu» et le système câblé de Time Warner au système de distribution à large bande d'AOL. Des centaines de fusions semblables ont eu lieu ces dix dernières années, bien que certaines aient déjà succombé à l'effondrement de la bulle spéculative Internet.

Certaines de ces prises de contrôle se sont produites dans des circonstances douteuses. On peut citer par exemple le cas de l'interminable saga de la propriété du nom de domaine Internet «.nu» qui auparavant appartenait à Niue, une île du Pacifique. «.nu» a été vendu à petit prix à un entrepreneur des États-Unis dans des circonstances pour le moins obscures. L'entrepreneur profita de cette affaire aux dépens du gouvernement de Niue qui se trouvait à court d'argent. De tels exemples de prospection des ressources du monde de l'information par tous les moyens sont courants et caractérisent l'économie globale des médias.

Commerce et droits de la propriété intellectuelle

Ce développement de la concentration des médias doit être perçue dans son contexte: les négociations commerciales mondiales et régionales, notamment l'émergence de forums commerciaux mondiaux comme l'Organisation Mondiale du Commerce et le développement de blocs commerciaux régionaux comme le NAFTA (ALENA, Accord de libre-échange nord-américain), le Mercosur et l'ASEAN. Avec le déclin de l'industrie traditionnelle, les industries mondiales de culture et de services sont devenues une des premières sources de profits commerciaux. L'OMC a supervisé la libéralisation du marché audiovisuel, la privatisation des télécommunications et l'ouverture de marchés des médias dans le monde entier. Les groupes monopolistes de médias ont étendu leurs intérêts principalement en incluant les droits de propriété intellectuelle, en particulier les «copyrights» et les «brevets».

C'est bien connu que l'emprise mondiale du système d'exploitation Windows est assurée par la protection assidue que Microsoft maintient sur les codes de ses logiciels et son système de licence. La propriété intellectuelle est devenue un moyen pour l'empire Disney de garder Donald Duck en propriété privée. Lorsque la propriété intellectuelle s'étend pour couvrir les produits et les pratiques des médias

traditionnels, les médias de masse et les médias numériques, on peut s'inquiéter de leur impact sur la culture et le patrimoine mondial de l'humanité.

Quelques problèmes pour la société civile

S'il est vrai que dans beaucoup de pays le public a désormais accès à bien plus de sources d'information alternatives qu'il y a vingt ans, au niveau mondial les réseaux dominants ont encore une part importante de l'audience. De plus, les sources d'information alternatives elles-mêmes sont de plus en plus obligées de se plier aux lois du marché. Ceci pose de nombreuses questions à la société civile.

- Que doit-on faire pour assurer une égalité des chances dans la propriété des médias? Comment la société civile peut-elle y contribuer?
- À quoi ressemble la carte de la propriété des médias dans votre ville?
- Quel rôle devrait jouer l'État dans la régulation de la propriété des médias?

- Que peut-on faire au niveau local pour démocratiser le droit de la propriété intellectuelle?
- Que doit-on faire pour garantir qu'un accès abordable à l'information et à la communication devienne une réalité locale, nationale et mondiale?
- Quelle sorte de propriété des médias conduit au développement d'environnements culturels conviviaux?

Pour en savoir plus

Le livre d'Edward S. Herman & Robert W. McChesney (1999), The Global Media: The New Missionaries of Corporate Capitalism, Cassel: London and Washington; est une bonne introduction à la mondialisation de la propriété des médias. Voir aussi: Media Development 4/1998, un numéro consacré à la propriété des médias et le pouvoir de contrôle, ou bien Gillian Doyle's (2002), Media Ownership, Sage: London. Il existe quelques sites informatifs sur cette question. Voir la Charte de la propriété des médias sur <http://www.mediachannel.org> et les ressources FAIR sur <http://www.fair.org>.

Contester l'offre d'affectation du spectre radioélectrique

Le «spectre radio» n'est pas un sujet pour lequel les gens s'enthousiasment d'ordinaire. La plupart le découvrent via les parasites et les interférences en parcourant la bande ondes courtes (OC) de leur poste de radio, lorsqu'ils sont occasionnellement confrontés à la neige sur leur écran de télévision ou quand leur interlocuteur au bout du téléphone mobile s'évanouit dans l'éther. Il n'est pas plus mal que notre expérience des ondes radio soit plutôt limitée car certaines, comme les rayons UV, peuvent être très nocives.

Les ondes électromagnétiques sont invisibles à l'œil humain et pourtant, nous vivons dans un monde immergé dans cet ensemble. Ces ondes sont partout. Les ondes électromagnétiques (lumière) se déplacent à travers l'atmosphère à différentes fréquences et sont mesurées en Hertz (Hz). L'oscillation des ondes radio peut être comparée à l'intensité d'une forte vague marine et à la languissante ondulation d'une vague lente. Hautes et basses fréquences possèdent

différentes qualités et sont donc exploitées à des fins différentes. Les définitions de base sont les suivantes: longueur d'onde courte équivaut à haute fréquence, longueur d'onde longue équivaut à basse fréquence.

Qu'est-ce qui rend les ondes radio spéciales ou uniques? C'est le réseau invisible des principaux canaux de communication, les technologies avec ou sans fil qui fonctionnent sur terre, dans les mers et les airs. Les fréquences radio sont utilisées pour une très grande variété de services – commerciaux, publics, personnels – comprenant les systèmes de navigation aéronautiques, les pagers, les radios amateurs, les radios commerciales, les radios mobiles des hôpitaux, des pompiers, de la police, les équipements militaires, le service postal, et de plus en plus la téléphonie mobile qui peut transporter la voix, des données et des vidéos. Alors que les fréquences radio se situent entre 3000 Hz et 300 GHz, la gamme du

spectre s'étendant de 300 MHz à 3 GHz est la plus convoitée.

La caractéristique déterminante du spectre électromagnétique est sa rareté, le fait que c'est une ressource très limitée. Les longueurs d'onde / fréquences sont rares parce que l'utilisation d'une fréquence particulière pour un usage spécifique empêche son utilisation par d'autres dans une même région. Bien que les technologies de compression numérique et d'étalement du spectre aient permis de mieux exploiter les fréquences, un accroissement n'est pas l'infini. Autrement dit, les fréquences radio sont un bien commun, comme l'air que nous respirons. Mais, à la différence de l'air, elles sont gérées comme un bien public. Ainsi, la diffusion et la distribution des programmes publics sont garanties par l'Etat, comme un bien public.

Comment et par qui cette ressource est-elle gérée? L'Union Internationale des Télécommunications (UIT) est le principal responsable des négociations pour l'attribution des fréquences radio à chaque pays. Cette charge est certainement le pouvoir le plus substantiel de l'UIT, à une époque où le pouvoir est transféré à des instances n'appartenant pas aux Nations Unies, comme l'OMC, et à des gouvernements individuels, comme les Etats-Unis. Administré par le Secteur de Radiocommunication de l'UIT (UITR) et s'appuyant sur des Règlements de la Radio internationalement reconnus, l'attribution et l'utilisation des fréquences radio est un des points clés du programme de l'UIT. Ces attributions sont à leur tour administrées par un ou plusieurs organismes aux niveaux nationaux.

Les gammes de fréquences sont accordées selon différentes modalités. Elles peuvent être offertes, mises aux enchères, réparties par concours ou suivant l'ordre d'arrivée des demandes. Les enchères deviennent de plus en plus un système d'attribution des gammes de fréquences en vogue. Elles sont devenues une source de profits lucratifs pour les gouvernements du monde entier. En 2000, la vente de gammes de fréquences radio pour les services de téléphonie mobile de troisième génération (3G) au Royaume-Uni a rapporté 35 milliards de dollars (environ 34,7 milliards d'euros) au gouvernement.²⁸

Quels sont donc les problèmes clés liés à la gestion et à la propriété du spectre de fréquences ?

L'âge numérique

Les technologies améliorées de compression de données et de nouvelle transmission ont généralement conduit à un accroissement du nombre de canaux numériques contenus dans le spectre radio par rapport à ce qui était auparavant possible avec les systèmes analogiques.

Ces évolutions techniques doivent être considérées dans un climat de forte augmentation de la demande de fréquences de la part des nombreux nouveaux services offerts par les technologies mobiles et fixes intégrées. La vente de licences pour les services numériques provoque une réaffectation de la gamme de fréquences. Les secteurs les plus menacés sont les radios et télévisions publiques et communautaires, ainsi que d'autres formes d'utilisation non commerciale du spectre. Dans un contexte néo-libéral, il y a de très fortes pressions pour libérer le spectre radio de l'emprise publique au profit du privé, et donner une valeur marchande à toutes les fréquences radio. Ainsi, afin de libérer le spectre nécessaire aux services 3G, la Commission Fédérale des Communications (CFC), l'instance régulatrice américaine, examine la possibilité de vendre aux enchères la bande 2110-2150 MHz, actuellement utilisée par les écoles et les centres médico-sociaux.²⁹

La bataille à venir

La perspective de la télévision numérique a dressé gouvernements et instances régulatrices face à la corporation des médias commerciaux. Plusieurs gouvernements ont d'ores et déjà annoncé les dates du retrait des services de télévision analogique. Ils sont évidemment conscients que ce changement libèrera le spectre radio qui pourra, à son tour, être affecté à de nouveaux services de diffusion et de téléphonie mobile. Cependant, les médias commerciaux ne veulent pas forcément étendre leurs services numériques, de peur que les coûts impliqués et les éventuelles enchères autour du spectre pèsent sur leurs perspec-

28 Walko, J., «Spectrum Auctions called threat to 3G rollout in U.K.»(pp.1-2), *EE Times*, May 9, 2000, <http://www.eetimes.com>

29 Batista, E., «Anybody got some Spare Spectrum»(pp1-4), *Wired News*, Jul 02, 2001, <http://www.wired.com/news/business>

tives financières et commerciales. Les réseaux traditionnels craignent également l'émergence de concurrents pour les services numériques du secteur des TIC, comme Microsoft et AT&T.

Dans certains pays, notamment aux États-Unis, le spectre radio est habituellement gratuit pour les grands groupes de radios et opérateurs de téléphones mobiles. En 1993, le Congrès à court d'argent décida de vendre aux enchères certaines bandes du spectre radio. Dans un contexte de services numériques, de relâchement des règles de propriété cumulée de différents types de médias et d'une distinction moins nette entre les fournisseurs de contenus et les fournisseurs de canaux, il a été suggéré que les radios payent une taxe pour l'utilisation du spectre et que le spectre radio soit privatisé de fait et entièrement géré selon les règles de marché. Au bas mot, le spectre utilisé par les chaînes de radios vaut environ 70 milliards de dollars rien qu'aux États-Unis.³⁰ La vente aux enchères du spectre et la tarification du marché ne sont que les premières étapes, elles devraient être suivies d'une privatisation du spectre.

La tendance de la FCC à être d'accord avec l'industrie des États-Unis pour que le spectre radio soit entièrement déréglementé et vendu au plus offrant peut conduire à des conséquences éventuellement désastreuses.³¹ Si nous permettons aux grands groupes de gérer, acheter, vendre, louer, user et abuser du spectre radio, cela ne peut qu'accélérer la création de propriétés privées pour les autres ressources naturelles, comme l'eau, que nous tenons pour des droits acquis. Encore plus inquiétante serait l'application de ces principes par l'Union Internationale des Télécommunications (UIT), ce qui en ferait ainsi le critère principal des politiques de répartition du spectre radio. Il faut donc que la société civile veille et résiste à toute initiative gouvernementale visant à transformer le spectre radio, bien public, en un produit privé vendu et acheté par le plus offrant.

30 «Your Master's Voice» (pp.1-5), *Wired Magazine*, Issue 5.08., August 1997., Lo, Catharine, «Get Wireless» (pp.1-15), *Wired Magazine*, Issue 5.04, April 1997., Platt, C., «The Great HDTV Swindle» (pp.1-14), *Wired Magazine*, Issue 5.02, Feb. 1997 <http://www.wired.com>

31 La nomination de Michael K. Powell, fils de Colin Powell, à la présidence de la FCC, a conduit à plus de déréglementation de la radio, à l'augmentation de la propriété cumulée des médias et au renforcement du secteur commercial. «Le consommateur... mérite une nouvelle politique du spectre radio basée sur les technologies et marchés d'aujourd'hui. Nous vivons dans un monde où la demande de fréquences résulte d'une explosion de la technologie du sans-fil et de la popularité croissante de ses services. Mais nous vivons encore sous un régime de «gestion» du spectre radio vieux de 90 ans. Il a besoin d'être sérieusement examiné et, selon moi, d'une nouvelle direction» (Powell, M. Spectrum Policy Task Force (Comité de la politique du spectre radio), FCC (Commission fédérale

Les conséquences pour la société civile

Du point de vue des droits à la communication, il est indispensable qu'au sein de l'UIT et des autres forums on reconnaisse définitivement la nécessité d'attribuer une partie du spectre radio aux services publics et à la société civile, y compris au secteur de diffusion communautaire. Il faut également séparer les politiques et procédures d'attribution des fréquences pour téléphones mobiles de celles pour radios. En ce moment, une part importante du spectre est réservée à l'armée et pour l'usage propre du gouvernement, le secteur privé profitant de ce qui reste.³² Il faut que la répartition du spectre radio soit faite de façon plus démocratique pour assurer que la priorité soit donnée à l'intérêt public et que l'utilisation du spectre radio par le service public et la société civile soit équitable, à la fois en ce qui concerne l'environnement analogue et numérique. Cela devrait comprendre la réservation du spectre pour la diffusion publique et communautaire et pour les autres usages de la société civile.

Conclusion

Une des façons de progresser est de promouvoir un «spectre radio commun» comme alternative au modèle commercial. Il serait administré par un organisme indépendant composé de représentants du gouvernement, du secteur privé et de la société civile. Ce modèle régulé serait conçu pour produire une répartition plus démocratique du spectre radio. Il partirait du principe selon lequel le spectre serait régulé par l'intérêt du public et au profit du public. L'utilisation du spectre par le service public et la société civile serait garantie, allouée et fournie avec pour seule charge de couvrir les coûts de régulation. L'utilisation commerciale du spectre serait nécessaire pour démontrer les avantages sociaux et économiques, et serait considérée comme une forme de «bail» d'une partie du spectre commun. Les frais de «location» du spectre seraient prélevés et appliqués au bien public et une partie de ces frais serait réinvestie dans l'amélioration de l'environnement des communications au moyen d'un support aux initiatives de communications de la société civile et aux autres services de communications au profit du public.

32 How the Spectrum is Used, <http://www.ntia.doc.org>

Accès universel aux télécommunications

Le fossé numérique et la crise de confiance

Les questions concernant l'accès abordable à l'Internet, à la téléphonie et aux autres services de télécommunication posent un problème de taille à beaucoup au Sommet mondial sur la société de l'information et dans d'autres sphères. De nombreux efforts sincères ont été déployés pour mettre efficacement les TIC au service du développement, nous demandant à tous de faire preuve de beaucoup d'imagination. Cependant, le problème est que la façon de penser la plus courante est encore enfouie dans la plus petite poupée d'un jeu de poupées gigognes russes. Plusieurs grands pas en avant s'imposent avant qu'on puisse se libérer de l'orthodoxie actuelle –libéralisation, privatisation et la boîte d'outils réglementaire et DPI qui l'accompagne– qui a tout simplement atteint ses limites. En raison de ces limites, nous sommes loin de pouvoir satisfaire les exigences de ceux qui ont le plus besoin d'avoir l'accès: la majorité de la population du monde dans les collectivités et les pays pauvres. Un bref historique et l'état actuel du secteur en donnent la preuve flagrante. Trouver la ou les bonnes solutions pour aller de l'avant n'est pourtant pas facile et exige un effort intense, en particulier de la part de la société civile.

Il n'est certainement pas nécessaire de reparler des immenses différences d'accès aux télécommunications et à l'Internet à travers le monde. Ces différences ont été bien documentées et il y a même des indications qu'elles ne font que grandir: l'UIT observe que «le taux de croissance du nombre de nouveaux abonnés au téléphone a chuté en 2001». (*Rapport sur le développement des télécommunications dans le monde 2002-Réinventer les télécommunications*) Il semble probable que les lignes rurales à plus faible rendement sont les plus touchées. Comment en sommes-nous arrivés là?

La gouvernance et le réseau

Au cours des quelques dernières décennies, la gouvernance de l'infrastructure des télécommunications a subi une révolution, passant de niveaux nationaux à des niveaux mondiaux. L'UIT était la tribune où les monopoles des télécommunications et les gouvernements pouvaient discuter les questions d'intérêt mutuel partageant entre eux les tarifs de la circulation internationale d'une petite gamme de services de télécommunication (appelé «système de taxe

de répartition»); attribuant des fréquences et voies de transmission sur satellites à leurs divers usages et utilisateurs; et convenant de normes d'interconnexion et de compatibilité.

Le taux et la direction de la croissance de l'infrastructure de réseaux et les stratégies de tarifs recherchés étaient déterminés en partie en fonction des coûts et en partie en fonction des priorités politiques. Les pays plus riches avaient de multiples politiques et mécanismes de service universel pour veiller à ce que les abonnés ruraux bénéficient d'un service à prix abordable. Dans le cas des pays plus pauvres, la situation était plus inégale. Confrontés aux demandes concurrentielles pour des services essentiels comme l'eau et l'électricité, ces pays négligeaient souvent les télécommunications et avaient recours aux tarifs internationaux comme moyen de générer des devises fortes pour financer d'autres activités. Dans l'ensemble, les systèmes nationaux de télécommunication existaient en grande partie indépendamment les uns des autres. Cette situation a grandement changé à compter du milieu des années 1980.

Les États-Unis, le Royaume-Uni et par la suite l'Union européenne poursuivirent agressivement une politique de libéralisation et de privatisation. Soutenues par des interventions de la Banque mondiale et du FMI, des stratégies mondiales virent le jour dans des forums comme l'OCDE et le G7. Peu de temps après, une poussée se développa vers une dynamique asservie au marché et de type commercial, qui se concrétisa avec l'accord du GATT de l'OMC signé en 1997. Il entraîna un nouveau régime pour les télécommunications dans lequel les sociétés nationales, publiques ou privées, allaient tomber en désuétude et se voir remplacées par un nombre relativement petit de sociétés internationales de télécoms et de TIC. Le vieux système de taxes de répartition de l'UIT fut pour ainsi dire mis au rancart, suite à des mesures unilatérales prises par les États-Unis, pour être remplacé par un mécanisme soumis aux lois du marché qui privilégiait dans l'ensemble les pays les plus nantis. L'expansion de l'infrastructure et des services au-delà d'un marché prometteur sur le plan de la rentabilité devint en grande part assujéti aux obligations de service universel administrées (*ou non*) par les organes nationaux de réglementation.

Demande refoulée et profits anticipés

La première phase de privatisations et d'investissements étrangers durant les années 1990 vit la satisfaction assez rapide de la demande refoulée, accumulée pendant de longues années de sous-investissement dû en partie au refus des banques et institutions internationales de financer les réseaux d'État. Les marchés extrêmement profitables des régions urbaines du Sud furent exploités et la téléphonie mobile, même au-delà des centres urbains, devint un moyen rapide et profitable de fournir un service de base aux classes aisées. Le mouvement simultané vers des tarifs déterminés en fonction des coûts réduisit le prix des appels internationaux et interurbains mais augmenta le prix des appels locaux et des frais d'abonnement mensuel.

La demande refoulée pourrait offrir l'occasion aux organes nationaux de réglementation ou aux gouvernements d'imposer aux entreprises de télécommunications des obligations de service universel dans le cadre de leurs contrats de licence. Des politiques efficaces de service et d'accès universel élargiraient le réseau et réduiraient les tarifs pour des utilisateurs ciblés. Pourtant, les pays en voie de développement avaient de la difficulté à formuler, mettre en œuvre et faire respecter de telles politiques, n'ayant pas l'expertise de spécialistes et étant confrontés à de puissantes sociétés et aux pressions provenant de leurs bureaux dans leurs pays d'origine. De plus dans certains pays plus pauvres, particulièrement des pays africains, la demande même parmi les entreprises et les classes moyennes était si basse que les exploitants nationaux des télécommunications furent vendus à des prix dérisoires et avec pratiquement aucune obligation de licence. Au meilleur de la période de prospérité des télécommunications dans les années 1990, certains investisseurs se concentrèrent tout simplement sur l'acquisition de territoires et de licences, alors que le secteur mondial des télécommunications était morcelé et partagé entre seulement quelques sociétés.

De façon générale, la mise en œuvre des stratégies de service universel à l'échelle nationale a connu une réussite limitée. En effet, les règles de l'OMC, qui exigent que ces stratégies ne soient pas *«plus pénibles qu'il n'est nécessaire»* pour ce qui est d'altérer les forces du marché, n'ont pas encore été mises à l'épreuve – si elles le sont éventuellement, le résultat

pourrait bien être une nouvelle série d'obstacles à surmonter pour obtenir un service universel.

Depuis le début de ce siècle, l'investissement dans les télécommunications a considérablement ralenti, la croissance est au point mort et les indications suggèrent que l'approche axée sur les forces du marché a atteint ses limites. Ayant satisfait à la demande refoulée hautement profitable, les investisseurs ne sont pas enclins à se tourner vers les utilisateurs moins rentables, au niveau national ou international. La moitié des sociétés de télécommunication étant du secteur privé, l'UIT note que *«... la plupart des privatisations «faciles» ont déjà été effectuées. Celles qui restent à faire sont, en grande partie, confrontées à des obstacles, par exemple des obstacles associés à des effectifs excessifs, l'endettement, une opposition politique ou un risque-pays. (...) [Tandis que] l'expérience a démontré que d'investir dans un PTO [fournisseur de services de télécommunication] existant dans l'ensemble a offert un bon taux de rendement du capital investi, le choix du moment n'est plus propice... Pour compliquer les choses, les conditions actuelles du marché boursier sont défavorables.»* (idem)

Il arrive encore sur le marché de nouvelles technologies mais, pour des raisons semblables, il n'y a plus beaucoup d'enthousiasme pour les mettre à l'essai et les mettre en œuvre. Une période de consolidation s'est établie et ceux, dont la Dot Force (Digital Opportunity Task Force) du G8 et le SMSI, qui s'attendent à ce que le secteur public comble le «fossé numérique» seront déçus. La logique axée sur le marché de la fourniture de services, en l'absence de volonté politique ferme internationale et nationale de mettre en vigueur des politiques efficaces d'accès universel, et traumatisée par les dépenses sans limites et la période de réflexion qui y a fait suite, a bloqué devant la diminution des énormes profits, bien avant d'avoir atteint les régions les plus nécessiteuses. Les tentatives amorcées par les bailleurs de fonds, dans certains cas fructueuses, d'atteindre ces utilisateurs en marge du marché, de promouvoir l'accès communautaire, la technologie à prix modique, etc., ne suffisent pas pour compenser une telle lacune systémique. Ce qui est nécessaire est un changement de paradigme vers une ou plusieurs solutions de rechange qui ne donne pas la priorité à la production de gains.

Dilemme et opportunités

Le problème est qu'aucun nouveau paradigme ne correspond exactement à ce qu'il faut. Et jusqu'à ce qu'on en trouve un, les principaux acteurs gouvernementaux et internationaux ne seront pas disposés à accepter qu'un tout nouveau paradigme s'impose, espérant encore désespérément que le secteur des affaires rebondisse. C'est là le problème et c'est là que les gouvernements courageux, les organismes et la société civile peuvent faire une importante contribution. Ce dont on a besoin maintenant est une phase d'expérimentation vigoureuse et de mise en oeuvre de nouvelles idées en technologie, et également la façon dont elle est organisée, réglementée et financée. Les opportunités foisonnent.

Dans les technologies, la norme WiFi entraîne l'émergence de réseaux communautaires indépendants dans une grande partie du monde riche et même dans le Sud – avec pratiquement aucun soutien externe. Les technologies «entre homologues», le fléau des titulaires du droit d'auteur, deviennent de plus en plus fortes et capables. Les logiciels d'exploitation libre et gratuits pourraient réduire considérablement les coûts, ils feront pourtant face à la résistance concertée des sociétés qui se manifesteront dans des sphères comme le SMSI. Les technologies de l'étalement du spectre pourraient en finir avec l'idée de la pénurie du spectre; et, en se rappelant que le spectre est un bien public, il faudrait reprendre en considération les revendications de divers

organismes et commissions respectées qui voudraient une taxe sur l'usage commercial du spectre, à canaliser vers les besoins en développement.

D'ailleurs le statut de paria de l'investissement public pour fournir un réseau monopolistique n'est pas vraiment mérité et était la force de poussée du début du développement des télécommunications partout. Il a été prouvé que la construction et la possession de réseaux par la communauté pouvaient réussir, mais elles n'ont jamais, pour des raisons évidentes, reçu un soutien notable politique ou commercial. Pour finir, rien n'empêcherait d'avoir une politique robuste de service universel, qui pourrait garder pour le développement de réseaux une plus grande part des profits qui sont actuellement soutirés par les sociétés étrangères. En effet, on pourrait concevoir une politique mondiale de service universel selon laquelle une petite part des revenus internationaux des télécommunications serait canalisée vers le développement de réseaux dans le Sud, qui serait intégrée à un système révisé de partage des tarifs.

Le problème à ce point n'est pas un manque d'idées et de possibilités. C'est un manque de volonté politique et la crainte de déplaire à certains champions de la libéralisation. On peut surmonter de telles craintes en établissant des alternatives pratiques réalistes qui peuvent profiter à tous et en mettant en oeuvre un paradigme qui privilégie les gens et le développement plutôt que les marchés et les profits.

4

Conclusion et aller de l'avant

À quoi s'attendre après le premier Sommet Mondial?

La première phase du processus du SMSI culminera en un Sommet global qui se tiendra à Genève en décembre 2003, où les gouvernements vont approuver une «Déclaration de Principes et un Plan d'Action pour la Société de l'Information».

Des efforts significatifs ont été faits par certains acteurs aux niveaux nationaux, régionaux et mondiaux afin de générer de l'intérêt et de stimuler les contributions. Cependant, il est impossible de prévoir si le SMSI ne sera rien de plus qu'une séance de

discussion ou si celui-ci va concrètement faire face au défi de l'exclusion digitale par un programme international avec des actions concertées et des mécanismes d'intégration.

De plus, nous savons peu de choses sur ce qui aura lieu entre le Sommet 2003 et le second sommet en novembre 2005 en Tunisie. L'IUT en dit très peu sur ce second sommet, mis à part le fait qu'il abordera le thème du développement et évaluera les progrès d'intégration à la suite du premier SMSI.

Quelles actions peuvent être entreprises?

Indépendamment des résultats spécifiques qui seront réalisés au SMSI, le Sommet est une opportunité importante pour la société civile pour apprendre, pour s'organiser, de même que pour faire pression auprès des gouvernements afin que des actions soient prises et s'assurer que les perspectives de la société civile soient incluses dans les politiques des TIC et dans l'intégration aux niveaux national, régional et mondial.

La société civile pourrait profiter de cette opportunité pour:

- Mettre en place les politiques des TIC au niveau national
- Mettre en place les politiques des TIC au niveau régional
- Conscientiser le public en conjonction avec les médias
- Surveiller les progrès au niveau de l'intégration du plan d'action
- Travailler avec les réseaux, tels que CRIS, pour mobiliser les efforts et la conscientisation
- Faire du lobbying pour que des positions particulières soient incluses dans les politiques nationales et régionales des TIC

- Participer activement aux événements du SMSI
- Conscientiser au niveau des thèmes-clés et des positions de la société civile dans d'autres forums internationaux de TIC (i.e. OMC, ICANN, OMPI)

L'APC et la campagne CRIS continuerons de travailler avec d'autres dans la société civile pour aller plus loin au niveau des enjeux identifiés dans ce livre. Nous allons continuer la formation des défenseurs des intérêts de la société civile en matière de TIC. Mieux informés et plus confiants, ils pourront motiver et animer des réseaux éducatifs au niveau national. Ceci nous ramène au point de départ: connecter les politiques à la pratique et le global au local.

CRIS célébrera les droits à la communication au SMSI, en décembre 2003 à travers le lancement du premier Forum Mondial sur les Droits à la Communication avec d'autres groupes de la société civile et des acteurs gouvernementaux.

L'aspect le plus important de notre implication dans le SMSI et la base de notre action présente et le fait qu'elle démontre notre engagement à être des acteurs dotés du pouvoir de construire un environnement dans lequel les organisations de la société civile utiliseront les TIC pour promouvoir le développement et la justice sociale et environnementale.

Liste de ressources utiles

La plupart des ressources citées ici son en anglais, mais quelques pages peuvent avoir des sections en français.

Association pour les communications progressives (APC)

Site web: www.apc.org

Membres: www.apc.org/english/about/members/index.shtml

Ressources générales:

Chartes des droits de l'Internet: www.apc.org/english/rights/charter.shtml

Une perspective de la société civile sur la «révolution de l'information»: www.apc.org/english/news/index.shtml?x=6291

TIC pour un changement social: www.apcwomen.org/gem/Gender_ICT/

Droits de la communication dans la Société de l'Information (CRIS)

Site web: www.crisinfo.org

Ressources générales:
Les dernières nouvelles sur le SMSI: www.crisinfo.org/live/index.php?section=2&subsection=3

A qui appartient cette société d'information?: www.crisinfo.org/live/index.php?section=3

La Charte de CRIS: www.crisinfo.org/live/index.php?section=3&subsection=2

Sites web de l'ONU

Site officiel de l'UIT sur le SMSI: www.itu.int/wsis

Secrétariat de la division de la société civile: www.geneva2003.org

Site de l'UNESCO sur le SMSI: portal.unesco.org/ci/ev.php?URL_ID=1543&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201

Contributions de la Société Civile au SMSI

Groupe de la Société Civile sur le Contenu et les Thèmes

Document sur les priorités: www.worldsummit2003.de/download_en/WSIS-CS-CT-Paris-071203.rtf (12 juillet 2003)

Commentaires sur l'ébauche de la Déclaration: www.worldsummit2003.de/download_de/comments-cs-on-draft-declaration-27-02-2003.doc (27 février 2003)

Commentaires sur l'ébauche du Plan d'action: www.worldsummit2003.de/download_de/CS-priorities-Action-Plan-28-02-2003.doc (28 février 2003)

Autres documents de travail: bscw.fit.fraunhofer.de/pub/bscw.cgi/0/42953798

Organisations de la Société Civile

Interventions lors de la rencontre Intersessionnelle (Juillet 2003): www.wsis-cs.org/intersessional

Soumission à l'Intersessionnelle (Juillet 2003) www.itu.int/wsis/documents/listingall.asp?lang=en&c_event=pci1&c_type=all

Soumissions à PrepCom II (Février 2003) www.itu.int/wsis/documents/listing.asp?lang=en&c_event=pci2&c_type=colngo

Soumissions à PrepCom I (Juillet 2002) www.itu.int/wsis/documents/listing.asp?lang=en&c_event=pci1&c_type=s1ct

APC

APC: Soumission à l'Intersessionnelle du SMSI (Mai 2003) www.itu.int/dms_pub/itu-s/md/03/wsispc3/c/S03-WSISPC3-C-0056!!MSW-E.doc

Genre et plaidoyer sur les TIC

Genre et plaidoyer sur les TIC: Soumissions de documents contextuels

APC WNSP: Passage du Document: Genre et plaidoyer sur les TIC pendant le processus du SMSI. www.genderit.org/wsis/wsis_process.shtml (Juillet 2003)

APC WNSP: Soumission à l'Intersessionnelle du SMSI (Mai 2003) www.itu.int/dms_pub/itu-s/md/03/wsispc3/c/S03-WSISPC3-C-0093!!MSW-E.doc

Commentaires de l'ONG Gender Strategies Working Group sur la Déclaration: www.genderit.org/resources/Call-to-governments.htm (Juillet, 2003)

Commentaires de l'ONG Gender Strategies Working Group sur l'ébauche du Plan d'action: www.genderit.org/resources/GSWG-Action-Plan-Comments.doc (Juillet 2003)

Soumissions de l'ONG Gender Strategies Working Group tout au long du processus du SMSI: www.genderit.org/wsis/documents.htm

Caucus Genre du SMSI: Soumission à l'Intersessionnelle du SMSI (Mai 2003) www.itu.int/dms_pub/itu-s/md/03/wsispc3/c/S03-WSISPC3-C-0125!!MSW-E.doc

Genre et plaidoyer sur les TIC: processus du SMSI

REGENTIC: Commission des ONG de femmes Sénégalaises coordinatrice de la participation au Sommet de Genève (Décembre 2003) et de Tunisie (Novembre 2005): www.famafrique.org/regentic/accueil.html

Réseau des femmes de l'Ouganda: Préparatifs en vue du SMSI en Ouganda: www.wougnet.org/WSIS/ug/ugandawsis.html

Putting Gender on the Agenda – survol du processus du SMSI avec une perspective de Genre: www.genderit.org/wsis/wsis-presentation-asw_files/frame.htm (Anne S Walker, International Women's Tribune Centre, www.iwtc.org)

IWTC Globalnets axé sur le plaidoyer pour le genre au cœur du processus du SMSI: www.genderit.org/wsis/index_globalnets.shtml

Où sont les femmes dans la conférence régionale asiatique du SMSI? Quelques observations: (C. Cinco, APC WNSP) www.genderit.org/wsis/wsis_ap_cinco_1.shtml

ISIS International Manila sur le SMSI: www.isiswomen.org/onsite/wsis/index.html

Ressources régionales: Afrique

Afrique: Soumissions et documents contextuels

Interventions et rapports intersessionaux du caucus africain en plénière www.wsis-cs.org/africa/b_reports.shtml (Juillet 2003)

Apport de la Société civile africaine à l'ébauche de la Déclaration et du Plan d'action du 21 mars 2003
www.itu.int/dms_pub/itu-s/md/03/wsispc3/c/S03-WSISPC3-C-0120!!MSW-E.doc

Déclaration africaine sur l'accès au TIC
www.icta.mu/

Notre point de vue sur la brèche:
Perspectives de l'Afrique sur les TIC
www.misa.org/broadcasting/wsis/resources.htm

Afrique du sud: THETHA –
Discussion sur le SMSI – SANGONeT
africa.rights.apc.org/news-content.shtml?x=12825

Ouganda: Réseau des femmes de l'Ouganda – Préparatifs du SMSI en Ouganda:
www.wougnet.org/WSIS/ug/ugandawsis.html

Afrique: Le processus du SMSI

Bamako 2002, Rencontre préparatoire de l'Afrique en vue du SMSI
www.geneva2003.org/bamako2002/

Consultation des OSC sur leur rôle dans le processus du SMSI et leur apport pendant la rencontre de Bamako, en 2002.
www.geneva2003.org/bamako2002/doc_html/prog_unesco_en.htm

Après Bamako 2002:
www.uneca.org/aisi/bamako2002/index.htm

Afrique: Autres documents africains clés:

La charte africaine de diffusion 2001
www.misanet.org/broadcasting/resources/

Déclaration de Principes sur la liberté d'Expression en Afrique
www.article19.org/docimages/1600.pdf

Charte sur les médias africains et la brèche digitale
www.highwayafrica.org.za/archive/2002/charter.html

La Charte de Communication des Peuples
www.pccharter.net/charteren.html

La Charte Africaine sur les Droits Humains et des Peuples
www.hrcr.org/docs/Banjul/afhr2.html

La Charte Africaine sur les Droits des Femmes, Sommet de l'Union Africaine, Maputo, 2003
www.hshr.org/africanwomenprotocol.htm

Ressources Régionales: Amérique Latine et Caraïbes

Apport du Caucus LAC à l'ébauche de la Déclaration et du Plan d'action du 21 mars 2003
www.itu.int/dms_pub/itu-s/md/03/wsispc3/c/S03-WSISPC3-C-0118!!MSW-S.doc

Participation de la société civile d'Amérique latine et des Caraïbes au SMSI: Une ressource en espagnol élaborée par l'APC:
lac.derechos.apc.org/wsis/
CRIS Colombie: Actions on the ground: Boletines

Élaboré par Planeta Paz:
www.planetapaz.org/comunicacion/cumbre.htm

CRIS Bolivia: Información Libre:
cris.enbolivia.org

Ressources régionales: Asie-Pacifique

Déclaration des ONG au «SMSI: La réponse asiatique»
www.wsisasia.org/materials/finalversion.doc

Déclaration jointe des participants au Forum de la Société Civile d'Asie sur la Session du SMSI
www.wsisasia.org/wsis-acsf2002/wsis-acsfdec13f.doc

Observations et réponses de la Société Civile à la Déclaration de Tokyo
www.wsisasia.org/wsis-tokyo/tokyo-statement.html

Déclaration du Réseau de la Société Civile Coréenne pour le SMSI
www.itu.int/dms_pub/itu-s/md/03/wsispc3/c/S03-WSISPC3-C-0105!!MSW-E.doc

Contacteur la Société Civile @ SMSI

Contacteur la Société Civile @ SMSI: Site web et listes électroniques

Point de contact des groupes de travail de la Société Civile:

Liens vers des sites web et des espaces de travail sur Internet des caucus thématiques et régionaux et des groupes de travail et leur espace de travail. www.wsis-cs.org (Anglais)

Liste électronique de la Plénière de la Société civile: mailman.greenet.org.uk/mailman/listinfo/plenary

Liste électronique du groupe de travail de la Société Civile sur le contenu et les thèmes:
mailman.greenet.org.uk/mailman/listinfo/ct

Choïke: un portail sur les sociétés civiles du Sud, axe du SMSI:
www.choike.org/cgi-bin/choike/links/page.cgi?p=ver_indepth&id=703&cat=14 (espagnol et anglais)

Centre de nouvelles de la Société Civile pour le SMSI:

www.prepcom.net/wsis (Anglais avec quelques textes dans la langue originale)

«Worldsummit2003.org»

Le site présente de l'information contextuelle et les nouvelles sur le processus du SMSI, les enjeux et les débats. Édité par les membres du groupe allemand de coordination de la Société civile du SMSI.
www.worldsummit2003.de (allemand et anglais)

Contacteur la Société Civile @ SMSI: Genre et plaidoyer sur les TIC

APC WNSP: www.apcwomen.org

ONG Gender Strategies Working Group

Site web: www.genderit.org
liste électronique: mailman.greenet.org.uk/mailman/listinfo/ngowomen

REGENTIC: www.famafrique.org/regentic/

Réseau des femmes d'Ouganda:
www.wougnet.org

Caucus Genre du SMSI

site web: www.genderwsis.org

liste électronique: lists.kabissa.org/mailman/listinfo/wsis-gendercaucus

Contacteur la Société Civile @ SMSI: Afrique

Caucus africain

Site web: www.wsis-cs.org/africa/caucus.shtml

On line Workspace: African Information Society Initiative - Discussion Forum. [aisi-l@lyris.bellanet.org] www.bellanet.org/lyris/helper/index.cfm?fuseaction=Visit&listname=aisi-l

Village africain et télécentre au Sommet:
www.wsis-cs.org/africa/Summit

Contacteur la Société Civile @ SMSI: Asie et Pacifique

La «réponse des groupes de la société civile d'Asie au SMSI»

site web: www.wsisasia.org

liste électronique: www.wsisasia.org/maillinglist.html

Contacteur la Société Civile @ SMSI: Amérique Latine et Caraïbes

Caucus LAC

site web: lac.derechos.apc.org/wsis/caucuslac.shtml

espace de travail sur Internet:
mailman.greenet.org.uk/mailman/listinfo/lac

Contactez la Société Civile @ SMSI:
Moyen Orient, Asie de l'Ouest et du Centre

Centre de ressources des OSC iraniennes:
site web www.irancsos.net

Coordonnées: wsis@irancsos.net

Implication de la Société Civile: Préparatifs nationaux pour le SMSI et sur les politiques relatives aux TIC

Groupe de coordination allemand du SMSI:
www.worldsummit2003.de/en/nav/14.htm

Réseau Coréen de la Société Civile pour
le SMSI: www.wsis.or.kr/

Groupe de travail national de l'Ouganda sur
le SMSI:
[www.wougnet.org/WSIS/ug/
ugandawsis.html](http://www.wougnet.org/WSIS/ug/ugandawsis.html)

Afrique du sud: [www.sn.apc.org/corporate/
news/news_frameset.html](http://www.sn.apc.org/corporate/news/news_frameset.html)

Événements

10 au 12 décembre 2003:

Phase 1 du Sommet Mondial sur la Société
de l'Information à Genève

Comités préparatoires (PrepComs) en vue
de la phase du SMSI à Tunisie:

nombres de PrepComs et dates à déterminer

16 au 18 novembre 2005:

2^e phase du SMSI à Tunisie

Horaire officiel du processus préparatoire du
SMSI (mis à jour):

www.itu.int/wsis/preparatory/timetable.asp

Forum Mondial sur les Droits à la
Communication: 11 décembre 2003,
Palexpo, Genève, en parallèle avec le SMSI
[www.crisinfo.org/live/index.php?section=
2&subsection=2&id=32](http://www.crisinfo.org/live/index.php?section=2&subsection=2&id=32) or act@crisinfo.org

Développer les capacités et les ressources formatives

Développer les capacités: Comprendre
les politiques des TIC

Politiques des TIC pour le curriculum de
formation de la société civile (APC)

La formation Politiques des TIC pour la
Société Civile renforce la capacité des OSC à
comprendre les politiques et les règlements
reliés aux TIC afin qu'elles puissent s'engager
et influencer les processus politiques
affectant l'adoption et l'intégration des TIC
aux niveaux national, régional et
international.

Le cours s'étale sur cinq jours et chaque
session dure approximativement 1 heure
et demie. Les modules peuvent être utilisés
indépendamment comme formation sur un
sujet particulier ou ensemble dans un cours
plus complet.

[www.apc.org/english/capacity/policy/
curriculum.shtml](http://www.apc.org/english/capacity/policy/curriculum.shtml)

Guide pour l'organisation d'une consultation
nationale sur la politique TIC (APC)

Les «Questions fréquemment posées sur la
tenue d'une consultation nationale en vue du
SMSI» déterminent les étapes à suivre et les
composantes clés pour l'organisation d'une
consultation nationale sur les politiques des
TIC, se concentrant de manière plus
spécifique sur les questions débattues lors
du Sommet des Nations Unies à propos de la
Société de l'Information (SMSI). Nous avons
choisi le format questions-réponses de la
«Foire Aux Questions» (FAQ) de façon à
répondre aux questions clés qui nous ont été
posées. Le document est en annexe de ce
livre en français. [www.apc.org/english/news/
index.shtml?x=12828](http://www.apc.org/english/news/index.shtml?x=12828)

GEM: Intégrer une perspective du Genre dans
les programmes et les politiques des TIC
(APC WNSP)

Élaborée par le programme des femmes de
l'APC, l'évaluation méthodologique de la
relation entre Genre et TIC (GEM) est un
guide sur l'intégration d'une analyse Genre
dans l'évaluation des initiatives qui utilisent
les TIC pour le changement social. Elle offre
un moyen de déterminer si les TIC ont
vraiment amélioré la situation des femmes et
les relations hommes-femmes, ainsi que la
promotion d'un changement positif aux
niveaux individuel, institutionnel,
communautaire et social.
www.apcwomen.org/gem/

Partager le savoir sur l'Internet et la
formation multi-média

ItrainOnline: Partager le savoir de l'Internet

De façon à étendre la gamme d'outils
formatifs disponibles pour les membres de
l'APC et pour la large communauté des ONG,
l'APC a joint ses forces à celles de cinq
autres organisations qui travaillent dans des
secteurs connexes afin de développer
ItrainOnline, une source exhaustive de
matériel de formation aux TIC pour ceux qui
veulent apprendre comment utiliser l'Internet
pour parvenir à une justice sociale et un
développement durable.

www.itrainonline.org

Kit de formation multi-média

Il y a un effort global qui est fait pour
exploiter l'information et le savoir dans le but
d'atteindre un développement durable au
niveau communautaire. Cet effort permet de
constater le potentiel créatif qui naît de la
rencontre et de la combinaison de l'Internet
et des médias plus traditionnels,
spécialement la radio et la télévision.

Le Kit de formation multi-médias (MMTK)
tente de promouvoir et de soutenir les liens
entre les nouveaux médias et les médias
traditionnels, afin de travailler au
développement avec un ensemble structuré
d'outils. Les outils sont basés sur des
modèles standard et sont destinés à être
utilisés comme des blocs de construction
pour mettre en place des ateliers de
formation appropriés. Dans le futur, le MMTK
va offrir un éventail complet de matériel
formatif portant sur la technique, le contenu,
l'organisation et l'éthique.
www.itrainonline.org/itrainonline/mmtk/

Caucus sur le Genre du SMSI: recueil de
textes du Caucus Genre du SMSI

Un guide pour créer un programme national
des sexes en préparation pour le SMSI. Le
recueil de textes fournit des renseignements
sur le SMSI et détermine des stratégies
efficaces pour organiser des programmes
nationaux sur le genre.

[www.genderwsis.org/sourcebook/
sourcebook.pdf](http://www.genderwsis.org/sourcebook/sourcebook.pdf)

Questions fréquemment posées sur la tenue d'une consultation nationale en vue du SMSI

Juin 2003



Produit par l'
ASSOCIATION POUR DES COMMUNICATIONS PROGRESSIVES (APC) / www.apc.org

Ceci est un travail continu et vos commentaires sont les bienvenus. Faire parvenir vos messages à: internet.rights@apc.org

Table des matières

1. À propos de ce guide / 4

2. Question générales sur le SMSI / 4

3. Organiser une consultation nationale sur le SMSI / 5

4. Planifier une consultation nationale / 7

5. Réaliser une consultation nationale / 8

Comment pouvons nous conscientiser?

Augmenter la participation

6. Rejoindre les différents acteurs / 10

Gouvernements

Société civile

Secteur privé

Les Nations Unies et ses agences spécialisées

Revendiquer une place au sein de la délégation nationale
de votre gouvernement.

7. Élaborer une position nationale
et en venir à un consensus / 12

8. Conclusion / 12

1. À propos de ce guide

Le Sommet Mondial sur la Société de l'Information (SMSI) accueilli par les Nations Unies, se déroulera à Genève, Suisse, en décembre 2003. Le sommet regroupera tous les pays du monde pour tenter de développer un cadre global pour examiner les défis posés par la société de l'information et tirer avantage des opportunités qu'elle présente.

Reste à voir si cet objectif sera atteint. Néanmoins, le sommet représente une occasion de développer un discours critique sur tout un éventail d'enjeux en lien avec les médias et les technologies de l'information et des communications, enjeux significatifs pour la société civile.

Le sommet est également une opportunité pour les acteurs gouvernementaux, de la société civile, et du secteur privé de se réunir aux niveaux national, régional et international, afin d'amorcer une réflexion et une coopération qui mèneront à l'utilisation des TIC pour un monde meilleur.

Le Sommet mondial sur la société d'information se déroulera en deux phases. Après les événements de décembre 2003, le processus continuera aux niveaux national et international. Le deuxième sommet, qui se tiendra à Tunisie en novembre 2005, passera en revue le cheminement et les progrès effectués, et identifiera un plan d'action pour le futur. Il est donc important de se rappeler que les efforts nationaux peuvent et devraient continuer au-delà de décembre 2003.

Pour l'APC, il est incontournable que les OSC doivent se positionner face aux questions relatives aux politiques des TIC à tous les niveaux. Nous voyons le SMSI comme une opportunité pour les OSC de collaborer et de renforcer leur capacité de lobby et de plaider. En fait, pour effectuer un changement dans leur propre environnement, les OSC doivent mettre en pratique ces compétences au niveau national.

Les consultations nationales du SMSI ont plusieurs objectifs importants:

- influencer l'apport de chaque pays dans le processus du SMSI
- amorcer un échange entre le gouvernement, la société civile et le secteur privé
- développer chez les OSC la capacité, l'expérience et l'assurance nécessaire pour aborder les politiques sur les TIC
- assurer, au niveau national, une démarche auprès des gouvernements afin que ceux-ci appliquent les politiques sur les TIC adoptées au plan international
- mettre en lien les réseaux de lobbys internationaux et nationaux

Ce document se veut un aperçu des étapes et des aspects clés à considérer lors de l'organisation ou de la participation à une consultation nationale sur le SMSI. Nous espérons qu'il vous sera utile.

2. Questions Générales sur le SMSI

Pourquoi participer au SMSI?

Le SMSI est l'occasion de débattre et de discuter, d'établir des accords de base entre les parties concernées par les enjeux de la société de l'information, non seulement au plan global, mais aussi au plan national. C'est une excellente opportunité pour faire pression auprès des gouvernements afin qu'ils adoptent des politiques sur les TIC. C'est aussi l'opportunité de conscientiser la population sur les enjeux nationaux, régionaux et internationaux.

Le processus pour de nombreuses OSC permet également de découvrir quelles sont les démarches politiques sur les TIC. En prenant position sur les enjeux abordés lors du SMSI, les OSC commencent à définir leurs positions et acquièrent une précieuse expérience de lobby qu'ils pourront mettre à profit dans leur pays. Cela les aidera aussi à prendre position et acquérir une compréhension qui leur permettra de s'impliquer dans d'autres mécanismes internationaux sur les politiques des TIC, tels que:

- L'Organisation Mondiale du Commerce (OMC)
- L'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI)
- Internet Company for Assigning Names and Numbers (ICANN)

Quels sont les résultats escomptés du SMSI?

A la fin du Sommet de décembre 2003, on s'attend à ce que les gouvernements aient adopté:

- une déclaration de principes qui présente une vision pour la «société de l'information»
- un plan d'action qui définit des activités spécifiques afin de concrétiser cette vision

Une forte poussée est venue des Nations Unies afin que le SMSI articule sa vision et son plan d'action en conservant en tête les Objectifs de développement du millénaire (MDG), adoptés en septembre 2000, qui concernent les domaines suivants: la pauvreté, l'éducation, l'égalité des genres, la mortalité infantile, la santé maternelle, le VIH/SIDA et d'autres maladies, l'environnement et le partenariat global. Pour plus de détails sur les MDG, consultez le site <http://www.developpementgoals.org/>. Certains groupes de la société civile ont mis en doute cette volonté étant donné que de nombreux autres objectifs de développement ont déjà été adoptés par les gouvernements lors des précédents sommets des Nations Unies et, pour la plupart, n'ont pas encore été réalisés de manière effective.

Quelle est l'échéance du SMSI?

Voici un calendrier général du SMSI. Référez-vous à la version Internet de ce document pour les échéances spécifiques, par exemple les dates limites de soumission des demandes pour des bourses de voyage.

3. Organiser une consultation nationale sur le SMSI

Pourquoi est-il nécessaire de tenir une consultation nationale sur le SMSI?

Une consultation nationale sur le SMSI peut être un mécanisme important pour élargir la participation sociale, s'assurer que les intérêts nationaux sont représentés dans le processus global et amener tous les acteurs sociaux vers un consensus sur les enjeux prioritaires relatifs à la société d'information.

Le processus de consultation nationale est aussi important parce qu'il permet une conscientisation autour du SMSI et peut faire naître des attentes quant aux actions mises en œuvre après le Sommet. Les demandes d'action émanant de la société civile, du secteur privé et des médias, tout comme celles provenant du secteur gouvernemental, sont une part essentielle de la dynamique «politiques de mise en œuvre». Sans les revendications provenant de la base ainsi que des centres même des gouvernements, il est peu probable que ceux-ci respectent les promesses faites lors du SMSI.

Peu de gouvernements organisent des consultations nationales et les OSC peuvent donc jouer un rôle important en prenant l'initiative. Rappelez-vous que les délégations nationales au SMSI sont constituées de représentants gouvernementaux et, comme les délégations nationales ont beaucoup plus d'influence sur les procédures, il est important que les OSC fassent pression auprès de leur gouvernement au niveau national afin que les questions qui leur sont importantes soient retenues.

NOTE: pourquoi est-il nécessaire de tenir une consultation nationale sur le SMSI?

- Pour conscientiser
- Pour encourager la participation sociale
- Pour amener les acteurs sociaux vers un consensus
- Pour faire naître des revendications et des attentes
- Pour offrir aux OSC l'opportunité de prendre l'initiative et d'accroître ainsi l'intérêt

Y a-t-il plusieurs types de consultations nationales?

Il peut y avoir différents types de consultations nationales. Par exemple, une consultation

- de la société civile seulement
- thématique auprès de la société civile (genre, médias, main d'œuvre, etc.)
- de la société civile et du gouvernement
- de la société civile et du secteur privé
- multi partenariat qui rassemble les organisations de la société civile, la présidence, les ministères, les officiels des gouvernements, les parlementaires, les universitaires et le secteur privé.

Indépendamment du type de consultation, le processus devrait être participatif et inclusif.

NOTE: Différents types de consultations nationales

Assurez-vous d'informer les participants du type de consultation que vous organisez.

Qu'attendre d'une consultation nationale sur le SMSI?

Il est important pour vous et pour votre organisation d'établir clairement ce que vous désirez accomplir à travers le processus consultatif. Il est primordial de définir vos buts et objectifs ainsi que les résultats souhaités afin de planifier les étapes de votre action.

Quels sont les éléments clés d'une consultation nationale sur le SMSI?

Voici des points qui peuvent aussi être pris comme éléments de discussion.

- Explication du processus
- Présentation de la participation de la société civile, du gouvernement et du secteur privé (principaux résultats, opportunités et défis)
- Discussion des enjeux du SMSI dans le contexte national
- Discussion des politiques clés relatives aux TIC et pertinentes pour les parties présentes, par exemple les OSC
- Identification des priorités nationales face au SMSI
- Échanger sur les différentes activités liées au SMSI dans le cadre national
- Création d'une liste de contacts comprenant les gens et les organisations absents lors de la consultation, mais qui devraient être tenus au courant du processus
- Diriger les gens vers des ressources sur le SMSI
- Amener les OSC nationales et d'autres acteurs pertinents à s'engager dans le processus
- Implication dans des initiatives régionales ou globales en lien avec le SMSI (caucus thématiques ou régionaux)
- Identification des étapes suivantes

Ou'attendre d'une consultation nationale sur le SMSI?		
Buts	Objectifs	Résultats
Mobiliser la participation et construire des réseaux	Tisser des liens plus étroits et stimuler le réseautage entre les parties gouvernementales et non-gouvernementales	Création d'un groupe organisateur national en vue du SMSI
	Développer et renforcer les partenariats stratégiques et les liens avec d'autres OSC et parties concernées sur le SMSI	Mise en place d'un groupe inclusif de planification du processus de consultation nationale
	Créer un canal de communication entre les individus intéressés par le processus	Une liste de contact réunissant les personnes qui veulent participer au processus
	Mettre en place des mécanismes à court, moyen et long terme pour stimuler le débat et la participation sociale et développer des politiques sur les TIC	Forum de discussion en ligne
Conscientiser sur les enjeux des TIC	Faire connaître le SMSI et les enjeux des TIC	Ressources Internet nationales sur le SMSI
	Sensibiliser les médias au SMSI et aux questions que le Sommet tente d'aborder ou n'aborde pas	Publication d'au moins trois articles dans les médias portant sur le SMSI et la consultation Au moins une couverture radiophonique sur la question et télévisuelle
Renforcement des capacités	Renforcer la compréhension des politiques relatives aux TIC	Ateliers sur les politiques nationales relatives aux TIC
	Renforcer les capacités de lobby et de plaidoyer	Ateliers de formation sur le plaidoyer
Engagements stratégiques en vue du SMSI	Contribuer à la formation de la délégation nationale du SMSI	S'assurer de la présence d'au moins 2 représentants de la société civile dans la délégation nationale officielle formée par le gouvernement
	S'entendre sur les enjeux clés dans votre pays	Un document sur la position nationale face au SMSI
	S'accorder sur les résultats de base que vous voudriez voir atteints par le SMSI	Une liste nationale des résultats clés escomptés du SMSI
	Une bonne connaissance des caucus auxquels les membres de la délégation nationale participeront ou devraient participer	Liste de tous les caucus du SMSI et de leurs responsables, accessible au niveau national
	Stratégie comprenant les étapes à venir de la campagne nationale du SMSI et définissant la répartition des tâches	Un plan de travail détaillé avec échéancier
	Planification de la participation au SMSI et de la présence aux rencontres préparatoires du Sommet	Liste des gens impliqués dans les différents éléments du SMSI, les événements auxquels ils assisteront et l'endroit où ils logeront pendant ces événements

4. Planifier une consultation nationale

Comment planifie-t-on une consultation nationale ?

a. Éviter de dédoubler les efforts

Assurez-vous que personne d'autre n'est en train de planifier une initiative semblable. Renseignez vous sur l'existence d'une initiative relative au SMSI ou à la «société de l'information» dans votre pays. Si la réponse est positive, considérez la possibilité de travailler avec eux. Les efforts collectifs peuvent être plus efficaces.

Conseils pour repérer d'autres initiatives

- Faire une recherche sur «google» avec les mots-clé «SMSI» et «nom de pays». «SMSI et Cameroun» pourraient révéler de bons indices de départ.
- Contacter l'animateur du caucus régional du SMSI afin d'obtenir plus d'information sur les contacts nationaux.
- Le Bureau de la Société Civile du SMSI a créé une liste alphabétique des pays, soulignant ceux qui sont actifs dans le processus de préparation du SMSI.
- Pour plus d'informations sur les préparatifs de chaque pays, sur les comités nationaux pour le Sommet et les listes de coordonnées des entités de la société civile actives au niveau national consultez le site www://geneva2003.org/wsis/index_c01_2_10.htm

b. Réunir un groupe de planification ou de travail

- Identifiez quelques individus qui représentent préférentiellement une variété d'organisations intéressées, afin de former un petit groupe qui entreprendra la planification de votre consultation nationale.
- Vous pourriez aussi pour amorcer le processus, travailler avec une ou deux personnes issues de votre propre organisation.
- Une équipe motivée vous permettra d'atteindre vos objectifs de manière effective et de construire un réseau au niveau national. Il est aussi important d'établir des liens entre les niveaux national et régional/global.

Lorsque vous formez le noyau de votre équipe, vous pourriez prendre en considération:

- des gens avec une expertise sur divers enjeux de la société d'information qui peuvent souligner les éléments clés de la discussion et des actions, et produire des résumés sur ces éléments
- des gens possédant des contacts auprès des politiciens, des médias, des représentants officiels et des responsables communautaires
- des gens faisant partie de caucus régionaux
- des gens faisant partie de caucus thématiques

c. Fixer des objectifs et élaborer un plan

Lors de ses premières rencontres, le groupe de planification doit élaborer un plan pour le processus de consultation nationale. Pour vous aider, vous devriez:

- identifier des activités potentielles que vous souhaitez accomplir ensemble
- identifier des buts et des objectifs
- discuter les activités déjà existantes qui devraient être ralliées à votre initiative
- assigner rôles et responsabilités aux membres du groupe de planification
- déterminer quelles sont les ressources nécessaires (par ex. financement, lieux de rencontre, listes de courrier électronique)
- élaborer un calendrier pour le processus de consultation nationale
- fixer la date de la prochaine réunion de l'équipe

d. Rédiger une invitation et une liste de contacts

Le groupe de planification devrait déterminer qui doit être impliqué dans la consultation nationale et établir une liste électronique comprenant les adresses des personnes à contacter.

Assurez-vous d'inclure une variété d'OSC, par exemple:

- des organisations de femmes
- des médias communautaires
- des organisations de TIC
- des syndicats
- des organisations de droits de l'homme
- des défenseurs de la liberté d'expression
- des organisations d'activités de différents domaines (environnement, santé, etc.)
- des universitaires et des instituts de recherche: écoles de journalisme et de communications

Sources auxquelles vous pouvez faire appel afin d'élaborer votre répertoire:

- Information sur tous les participants de Prepcom 2: <http://www.itu.int/wsis/participation/prepcom2>
- Une liste des Commissions Nationales de l'Unesco: <http://www.unesco.org/ncp/natcom/pages/natcom.pdf>.
- Membres d'ONG internationales tels que APC <http://www.apc.org/english/about/members/index.shtml> et <http://www.apcwomen.org>

e. Documentez votre plan d'action

Rédigez votre plan de consultation nationale. Une simple liste de points importants devrait suffire. Celle-ci devrait inclure toutes les activités telles que les rencontres en personne, la sensibilisation en ligne, le suivi auprès du gouvernement et les autres formes de réseautage. Spécifiez à qui sont assignées les responsabilités aussi souvent que possible.

Ce document peut servir de base pour les demandes de financement.

5. Réaliser une consultation nationale

Cette section n'est pas un guide exhaustif sur le déroulement d'une consultation nationale, mais il contient des conseils et des suggestions utiles.

Comment pouvons nous conscientiser?

Exemples d'activités de conscientisation:

- produire de la documentation et la rendre disponible via le web et courrier électronique
- faire connaître vos actions (sensibilisation)
- échanger vos connaissances avec les autres
- tenir des réunions et des ateliers

Préparer la documentation

a. Préparer une documentation claire et en plusieurs langues (stratégie du site web)

Présentez de la documentation et des liens pertinents traitant des enjeux de la société d'information sur votre site web. Vous pourriez même créer une page web pour votre consultation nationale sur le SMSI sur votre propre site. Cette page pourrait éventuellement faire partie d'un portail régional ou national de la société civile. Ces ressources en ligne sont un outil important de conscientisation. Vous pouvez mettre les communiqués de presse sur le site après les avoir transmis à vos contacts médiatiques.

N'oubliez pas d'inclure la documentation et les liens du SMSI de même que les adresses internet des entités qui suivent l'évènement de près tels que la campagne Communications Right in the Information Society et l'APC.

LIENS UTILES:

Le site officiel répondant aux questions du SMSI:
<http://www.itu.int/wsis/basic/faqs.asp>

Communications Rights in the Information Society:
<http://www.crisinfo.org/live/index.php>

APC: <http://www.apc.org>. Les sites africain et latino-américain ont des sections spéciales sur le SMSI.

Voyez la liste ci-jointe pour plus de ressources en ligne.

b. Sensibilisation sur Internet

Planifiez une conférence en ligne comme prélude à une rencontre. Les résultats d'une telle conférence sont souvent une bonne mise en contexte en vue d'une rencontre. Au minimum, il est nécessaire d'envoyer des informations sur le SMSI par courrier à vos contacts avant la rencontre. Discutez sur la possibilité de tenir des rencontres locales, par exemple dans plusieurs grandes villes de votre pays, afin d'avoir une représentation aussi vaste que possible.

c. Rencontre d'intervenants pluri-sectoriels

Tenez des rencontres, si possible après une préparation en ligne, pour discuter des priorités nationales et des besoins de la société d'information.

Conseils pour réduire le temps et les coûts de préparation des rencontres

Ajoutez une session sur le SMSI aux réunions déjà planifiées. Vous atteindrez ainsi un plus grand nombre de personnes et vous éviterez de parler seulement à des gens qui sont déjà au courant du processus.

Une rencontre est le meilleur moyen pour atteindre un consensus sur les enjeux majeurs que vous désirez voir insérés dans le programme national pour le SMSI.

d. Ateliers

Les ateliers permettent que différents acteurs sociaux soient formés sur les questions abordées au SMSI telles que:

- les politiques relatives aux TIC
- le genre et les TIC
- les TIC comme outil de changement social
- les droits de l'Internet / droits de la communication
- la protection de la vie privée
- la communication sécuritaire
- les médias communautaires et les TIC
- la gouvernance électronique

Les ateliers peuvent également être l'occasion de parvenir à un consensus sur des enjeux spécifiques. Par exemple, un atelier portant sur le genre et les politiques des TIC, réunissant des organisations féminines nationales peut être mis à profit afin d'atteindre un consensus sur les enjeux que les femmes aimeraient inclure au programme du SMSI.

L'APC et l'Organisation du Commonwealth pour les Télécommunications (<http://www.cto.int>) ont développé un programme de formation sur les politiques relatives aux TIC pour la société civile. Pour savoir comment accéder à ce programme, contactez internet.rights@apc.org.

Contactez derechos.lac@apc.org pour l'information relative à la région caribéenne et latino-américaine et africa.rights@apc.org pour la région africaine.

Pour des ressources de formation, notamment sur la communication sécuritaire en ligne, référez-vous à ITrainOnline: <http://www.itrainonline.org>.

e. Faire le lien entre le régional et le global

Même si votre priorité est nationale, il est utile d'être conscient des perspectives régionales et internationales sur le SMSI.

Les Nations Unies sont les hôtes du SMSI, cependant ce sont les gouvernements nationaux qui prennent les décisions. Être au courant des perspectives de votre région, voire des perspectives internationales, peut vous aider si vous êtes à la recherche de soutien lorsque vous commencez à faire du lobby avec votre gouvernement.

Vérifiez si les pays limitrophes ont entrepris un processus de consultation nationale. Certains gouvernements ont déjà soumis des documents nationaux en guise de contribution à la période intersessionnelle du SMSI. Il pourrait être utile de passer en revue les documents des pays voisins soumis jusqu'à présent.

Pour plus d'information

Les soumissions gouvernementales pour la période Intersessionnelle: http://www.itu.int/wsis/documents/listing.asp?lang=en&c_event=pcil1&c_type=colgov

f. Travailler avec la presse et les médias

Élaborer une liste de presse

Celle-ci devrait comprendre les noms et les coordonnées des publications, diffuseurs, journalistes et bureaux de communication que vous voulez cibler afin de vous assurer qu'ils diffuseront l'information sur votre campagne nationale. Vous pourriez y inclure:

- les reporters scientifiques et technologiques des journaux locaux
- les spécialistes des médias
- les agents de communication des départements gouvernementaux et des ministères
- les agents de communication des syndicats et les grandes ONG internationales
- les agents de communication des partis politiques
- les diffuseurs communautaires
- les chefs de pupitre des télévisions et radios publiques et privées
- les revues et les listes de courriers électroniques traitant de développement, TIC, justice sociale, enjeux environnementaux, etc.
- les écoles de journalisme

g. Joindre les médias

Utilisez votre liste de presse. Identifiez les journalistes intéressés et encouragez-les à écrire sur le processus. Interviewez différents acteurs sociaux clés et couvrez les activités qui se dérouleront. Produisez du matériel d'information générale pour la presse et les conférences de presse régulières qui auront lieu tout au long de votre consultation nationale. Encouragez les journalistes à assister au SMSI et aux comités préparatoires (prepcom).

Augmenter la participation

Comment assurer une participation active?

En démontrant que les politiques relatives aux TIC ont un impact sur les réalités locales.

Par exemple, s'il y a dans votre pays un monopole sur les télécommunications avec des tarifs très élevés pour les services rendus, nombreux ceux qui seront contrariés par cette situation. En revendiquant des politiques différentes, ils peuvent changer cette situation.

Voici d'autres outils clés pour promouvoir une participation active:

- informez continuellement
- mesurez et célébrez vos progrès (par exemple, si on en vient à un consensus sur un enjeu ou si le gouvernement inclut un représentant de la société civile dans sa délégation)
- amenez les différents secteurs à se responsabiliser et à s'impliquer dans le processus de consultation
- conservez une coordination efficace
- soyez inclusifs et transparents
- offrez des opportunités d'assister aux réunions préparatoires du SMSI et du Sommet à autant de personnes que possible

6. Rejoindre les différents acteurs

Conseils pour s'informer sur les parties impliquées dans le SMSI

Visitez: <http://www.itu.int/wsis/participation/prepcom2/index.asp> et faites une recherche par type d'acteurs (gouvernement, société civile, secteur privé, agences), par région ou par délégation (pays).

Référez vous à la liste de pays du secrétariat de la société civile: http://www.geneva2003.org/wsis/index_c01_2_10.htm

Gouvernements

Identifiez les acteurs pertinents au sein du gouvernement:

Trouvez les responsables des programmes, initiatives ou activités relatifs à la société de l'information au sein des départements gouvernementaux. Les départements cibles sont:

- commerce et industrie
- science et technologie
- communications
- éducation
- environnement

Conseils pour s'informer sur les délégués gouvernementaux:

Consultez la table des délégués gouvernementaux de l'IUT (mise à jour selon Prepcom II): http://www.itu.int/wsis/participation/prepcom2/cty_list.asp

Identifiez et rencontrez vos délégués. Demandez-leur s'ils veulent s'impliquer dans une consultation nationale.

Il arrive souvent que les gouvernements mandatent des représentants des ministères de communication ou du commerce au SMSI. Les enjeux du SMSI comprennent bien plus que de simples questions se référant à l'infrastructure et au commerce. Est-ce que les départements qui traitent de l'éducation, des femmes, de la jeunesse et du développement sont impliqués dans votre délégation gouvernementale?

Sinon, invitez des représentants de ces départements à vos rencontres. Vous pourriez les convaincre de la nécessité de diversifier la représentation de votre gouvernement au SMSI.

Quelle est la position de votre gouvernement sur les enjeux du SMSI?

Identifiez la position nationale sur les enjeux liés aux TIC. Si cette information n'est pas disponible, essayez d'en savoir plus en vous renseignant sur les politiques nationales en matière de télécommunications, développement, information et commerce électronique.

Pour savoir si votre gouvernement a fait des soumissions officielles au SMSI, consultez la page: <http://www.itu.int/wsis/documents/index.asp>

Société civile

La société civile est-elle impliquée dans les préparatifs officiels du SMSI dans votre pays?

Si cela est le cas, contactez les membres participants et renseignez-vous sur leurs activités, leurs expériences et les leçons apprises. Cela vous permettra de mieux planifier les étapes et les actions à venir.

L'information sur les participants au SMSI issus des ONG et de la société civile se trouve sur le site http://www.itu.int/wsis/participation/prepcom2/ogp_detail.asp?ID=WS-NGO

Secteur privé

Le secteur privé est-il représenté dans la délégation du SMSI?

Si c'est le cas, envisagez de vous mettre en contact avec eux et de les inclure dans le processus de consultation.

L'information sur les participants au SMSI issus du secteur privé est disponible sur le site http://www.itu.int/wsis/participation/prepcom2/ogp_detail.asp?ID=PRIVATE

Les Nations Unies et ses agences spécialisées

Les agences de l'ONU de votre pays sont-elles impliquées activement dans le processus du SMSI? Par exemple, l'UNESCO a été très active pour appuyer le SMSI au niveau national. L'OIT peut être aussi utile à ceux qui œuvrent dans le mouvement des travailleurs.

Les agences de l'ONU peuvent être des alliées utiles et une source de soutien pour la société civile.

Conseils pour trouver de l'information sur les agences de l'ONU

Tableau complet des agences de l'ONU: <http://www.un.org/aboutun/chart.html>

Certains programmes de l'ONU et d'autres entités actives dans le cadre du SMSI

CNUCED – Conseil des Nations Unies pour le Commerce et le développement

Site web: <http://www.unctad.org/Templates/StartPage.asp?intItemID=2068>

PNUD – Programme des Nations Unies pour le développement
Site web: <http://www.undp.org/>

UNHCR - Haut Commissariat pour les Droits Humains
Site web: <http://www.unhcr.ch/cgi-bin/texis/vtx/home>

UNIFEM – Fond de développement des Nations Unies pour la Femme

Site web: <http://www.unifem.org/>

OMC – Organisation Mondiale du Commerce

Site web: <http://www.wto.org>

Quelques agences spécialisées, impliquées dans le SMSI:

FAO – Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture: <http://www.fao.org/>

Info sur le SMSI: http://www.itu.int/wsis/participation/prepcom2/org_detail.asp?ID=5449

OIT – Organisation internationale du travail:

<http://www.ilo.org/>

WSIS info: http://www.itu.int/wsis/participation/prepcom2/org_detail.asp?ID=5456

Banque mondiale: <http://www.worldbank.org/>

Info sur le SMSI: http://www.itu.int/wsis/participation/prepcom2/org_detail.asp?ID=5452

UNESCO - Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture: <http://www.unesco.org>

Info sur le SMSI: http://www.itu.int/wsis/participation/prepcom2/org_detail.asp?ID=4183

OMS- Organisation Mondiale de la Santé: <http://www.who.org>

Info sur le SMSI: http://www.itu.int/wsis/participation/prepcom2/org_detail.asp?ID=17343

OMPI – Organisation mondiale de la propriété intellectuelle:

<http://www.wipo.org>

Info sur le SMSI: http://www.itu.int/wsis/participation/prepcom2/org_detail.asp?ID=17344

L'information sur les participants du SMSI provenant de l'ONU et de ses agences est disponible sur le site: http://www.itu.int/wsis/participation/prepcom2/ogp_detail.asp?ID=UN

Revendiquer une place au sein de la délégation nationale de votre gouvernement

En de nombreuses occasions, les délégations «officielles» du SMSI, c'est-à-dire les gouvernements, accueillent de manière positive la participation des représentants de la société civile. Être membre officiel de la délégation de votre gouvernement peut être très utile puisque cela facilite votre accès au processus du SMSI. Ceci peut être une stratégie très efficace, mais elle a aussi ses désavantages.

Avant d'opter pour cette stratégie, pesez bien le pour et le contre.

Quels sont les avantages et les désavantages de faire partie de la délégation officielle?

Les avantages:

- Vous pouvez influencer l'élaboration d'une politique nationale de manière positive et encourager l'inclusion et le traitement des enjeux clés, de même que les besoins et les intérêts de la société civile.
- Vous pouvez orienter le travail de votre secteur et, en même temps, appuyer les représentants de votre gouvernement à proposer et défendre vos positions de manière efficace.
- Vous pouvez prendre part aux rencontres gouvernementales, observer et faire un compte-rendu in «situ» (rencontres préparatoires et le Sommet lui-même)
- Vous pouvez repérer des alliés du secteur public d'autres pays.

Les désavantages:

- Vous devrez vraisemblablement soutenir la position gouvernementale lors des rencontres officielles. Si vous ne vous ralliez pas complètement à la position de votre gouvernement, ou si celle-ci vous inquiète, vos activités de lobbying pourraient être moins efficaces.
- Vous ne serez pas autant impliqué dans les discussions externes et indépendantes de la société civile.
- Vous ne serez pas aussi bien informé des enjeux soulignés par les OSC mais qui sont ignorés par les délégations officielles.
- Vous pourriez être limité pour ce qui est d'aborder des sujets à controverse.

Qui sera le responsable de votre délégation nationale au Sommet et lors des rencontres préparatoires?

Identifiez le représentant de votre gouvernement lors du Sommet de décembre et des rencontres préparatoires. Vous pourriez l'inviter comme orateur lors d'une de vos rencontres.

Faites pression auprès de votre gouvernement pour que les positions défendues au SMSI soient adoptées comme politiques nationales.

7. Élaborer une position nationale et en venir à un consensus

Comment construire le consensus ?

- Travaillez en petits groupes qui partagent les mêmes vues, si vous en avez le temps. Vous pourriez, par exemple, demander aux organisations de femmes de discuter de leurs préoccupations et par la suite d'adopter trois priorités pour le SMSI.
- Animez la discussion de façon à amener les participants à parler de leurs préoccupations communes et ainsi établir des priorités.
- Revoyez les documents du Groupe de travail de la Société Civile participant au SMSI sur le contenu et les thèmes des différents caucus régionaux ou thématiques.

Est-ce que le consensus est toujours la voie à adopter ?

Dans la plupart des cas, oui. Cependant, dans certains cas, présenter différents points de vue permet une plus grande transparence.

8. Conclusion

Une consultation nationale en vue du SMSI est un commencement et non une fin en soi. Quels que soient les résultats obtenus à la fin du SMSI en 2003, ce processus est une occasion d'amener les organisations, les gouvernements et des professionnels à dialoguer en vue de développer des meilleures politiques sur les TIC. Un processus participatif mène inévitablement à une amélioration.